

mazars

Le Ouessant
9 rue Maurice Fabre
35 000 Rennes
France



KPMG S.A.
7 boulevard Albert Einstein – BP 41125
44 311 Nantes Cedex 3
France

Séché Environnement S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Séché Environnement

Société Anonyme

RCS Laval – 306 917 535

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale des actionnaires de la société Séché Environnement S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Séché Environnement S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill, qui correspondent à l’écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis, figurant à l’actif de la situation financière consolidée pour un montant net total de 309 079 K€, sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées, tel que décrit dans les notes sur les principes et méthodes comptables 3.2.1.8.a. « Goodwill » et 3.2.1.8.d. « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles » de l’annexe aux comptes consolidés.

La Direction s’assure lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu’il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n’est pas supérieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d’utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les valeurs d’utilité sont calculées à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, déterminés sur la base du business plan consolidé de chaque UGT couvrant 3 exercices, les années 4 et 5 étant projetées à l’identique de l’année 3, et d’hypothèses de taux d’actualisation et de taux de croissance à l’infini tel que décrit dans les notes 3.2.1.8.d. et 3.2.4.1.a. de l’annexe aux comptes consolidés.

Dans le contexte particulier de crise liée au Covid-19, le Groupe a construit ses business plans sur l’hypothèse d’un retour à une activité normalisée dès 2021. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l’environnement économique et financier dans lequel l’activité

opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter le cas échéant la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Des analyses de sensibilité des valeurs recouvrables des goodwill par rapport aux hypothèses retenues ont été réalisées par la direction comme indiqué en note 3.2.4.1.a. de l'annexe aux comptes consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des projections de flux de trésorerie prévisionnels, des taux d'actualisation, du taux de croissance de l'activité des 3 premières années du business plan et des taux de croissance à l'infini retenus pour la détermination de la valeur d'utilité. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer, notamment par entretiens avec la Direction, les principales hypothèses d'activité intégrées dans le budget N+1 examiné par le Conseil d'Administration et dans les Business plans préparés par la Direction et analyser les écarts entre le réalisé au 31 décembre 2020 et les budgets intégrés dans les Business Plan 2020 ;
- Corroborer les hypothèses actuarielles dont le calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus en appréciant les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital des UGT ;
- Tester l'exactitude arithmétique des évaluations réalisées par la Direction.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes sur les principes et méthodes comptables de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que,

conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Séché Environnement S.A. par votre assemblée générale de 2018 pour le cabinet Mazars et de 1997 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG S.A. était dans la 24^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 3^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de

l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Mazars

Rennes, le 8 mars 2021

KPMG S.A.

Nantes, le 8 mars 2021

Ludovic Sevestre
Associé

Gwenaël Chedaleux
Associé

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

3.1.1 Etat de la situation financière consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2020	Notes
Goodwill	309.714	309 079	3.2.4.1.a
Actifs incorporels du domaine concédé	49.441	41 419	3.2.4.1.b
Autres immobilisations incorporelles	35.712	39 156	3.2.4.1.b
Immobilisations corporelles	316.735	313 768	3.2.4.2
Participations dans les entreprises associées	431	180	3.2.4.3
Actifs financiers non courants	7.996	7 209	3.2.4.4.a
Instruments dérivés non courants - actif	-	-	3.2.4.4.c
Actifs financiers opérationnels non courants	42.889	35 930	3.2.4.4.a
Impôts différés - actif	24.300	23 438	3.2.4.7
Actifs non courants	787.218	770 179	
Stocks	14.553	15 009	
Clients et autres débiteurs	179.480	171 023	
Actifs financiers courants	3.586	974	
Instruments dérivés courants - actif	-	-	3.2.4.4.c
Actifs financiers opérationnels courants	40.765	32 103	3.2.4.4.a
Trésorerie et équivalents de trésorerie	92.276	105 265	3.2.4.4.a
Actifs courants	330.660	324 374	
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	
TOTAL ACTIF	1.117.878	1 094 554	
Capital	1.572	1 572	
Primes	74.061	74 061	
Réserves	161.918	163 479	
Résultat Net	17.825	13 815	
Capitaux propres Part du Groupe	255.376	252 927	3.2.4.9
Participations ne donnant pas le contrôle	8.096	4 302	
Total Capitaux propres	263.472	257 230	
Dettes financières non courantes	485.238	487 729	3.2.4.4.b
Instruments dérivés non courants - passif	189	0	3.2.4.4.c
Engagements envers le personnel	14.358	16 497	3.2.4.5
Provisions non courantes	18.891	22 185	3.2.4.6
Passifs financiers opérationnels non courants	9.681	2 377	3.2.4.4.b
Impôts différés - passif	6.883	6 076	3.2.4.7
Passifs non courants	535.240	534 865	
Dettes financières courantes	63.228	67 809	3.2.4.4.b
Instruments dérivés courants - passif	83	75	3.2.4.4.c
Provisions courantes	5.442	1 756	3.2.4.6
Dettes d'impôt	6.439	1 440	
Passifs financiers opérationnels courants	243.974	231 379	3.2.4.4.b
Passifs courants	319.166	302 459	
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1.117.878	1 094 554	

3.1.2 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2020	Notes
Chiffre d'affaires	704.419	673 076	
Autres produits de l'activité	8.137	780	3.2.1.21
Transfert de charges	3.644	(0)	
Produits des activités ordinaires	716.200	673 856	3.2.4.10
Achats consommés	(95.662)	(85 007)	
Charges externes	(266.375)	(240 026)	3.2.4.11
Impôts et taxes	(46.268)	(47 663)	3.2.4.11
Charges de personnel	(172.522)	(164 154)	3.2.4.11
Excédent brut d'exploitation	135.373	137 007	
Charges de réhabilitation/entretien site de traitement et actifs concédés	(10.855)	(12 488)	3.2.2.2 a
Amortissements, dépréciations et provisions	(73.058)	(76 840)	3.2.4.12
Autres éléments opérationnels	(3.657)	(144)	3.2.4.12
Résultat opérationnel courant	47.803	47 535	
Autres éléments non courants	(1.040)	(3 292)	3.2.4.13
Résultat opérationnel	46.763	44 243	
Coût de l'endettement financier net	(15.736)	(17 020)	
Autres produits et charges financiers	(1.737)	(3 419)	
Résultat financier	(17.473)	(20 439)	3.2.4.14
Impôts sur les résultats	(10.358)	(8 404)	3.2.4.15
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(45)	(1 477)	3.2.4.16
Résultat net des activités poursuivies	18.888	13 923	
Résultat des activités abandonnées	-	-	
Résultat net	18.888	13 923	
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	(1.063)	(107)	
Dont part du Groupe	17.825	13 815	
<i>Non dilué par action (en euros)</i>	<i>2,27</i>	<i>1,77</i>	
<i>Dilué par action (en euros)</i>	<i>2,27</i>	<i>1,77</i>	

3.1.3 Etat du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2020
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net :		
Ecart actuariels sur engagements envers le personnel	(6.689)	(979)
Effet impôt	2.121	39
Montant net d'impôts (A)	(4.568)	(939)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	(41)	(3)
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net :		
Variation d'investissement net	(1.125)	(5 622)
Variation de juste valeur des instruments dérivés	100	250
Effet impôt sur les éléments ci-dessus	193	89
Réserves de conversion	274	(3 513)
Montant net d'impôts (B)	(558)	(8 796)
<i>Dont part des entreprises associées</i>	-	-
TOTAL AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	(5.126)	(9 735)
Résultat net	18.888	13 923
RESULTAT GLOBAL TOTAL	13.762	4 187
<i>Dont part Groupe</i>	12.687	4 503
<i>Dont part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	1.075	(316)

La diminution de l'impact des écarts actuariels sur engagements envers le personnel (-1 million d'euros au 31 décembre 2020 contre -6.7 millions d'euros au 31 décembre 2019) est liée au fait que les changements d'hypothèses actuarielles sont limités au 31 décembre 2020 par rapport à ceux de l'exercice précédent⁽¹⁾.

La ligne "variation d'investissement net" pour -5.6 millions d'euros au 31 décembre 2020 s'explique par l'impact de la dégradation du rand Sud-Africain pour -4.6 millions d'euros⁽²⁾.

La ligne "réserves de conversion" pour -3.5 millions d'euros est liée à l'impact de la dégradation de la devise péruvienne pour -3 millions d'euros⁽²⁾.

(1) Cf Note 3.2.4.5

(2) Cf Note 3.2.4.9 c)

3.1.4 Etat de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves de juste valeur	Part Groupe	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 31 décembre 2018	1.572	74.061	(3.260)	185.861	(6.516)	(462)	251.255	3.515	254.769
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(4.562)	257	(832)	(5.137)	12	(5.126)
Résultat net	-	-	-	17.825	-	-	17.825	1.063	18.888
Résultat global total	-	-	-	13.263	257	(832)	12.687	1.075	13.762
Dividendes versés	-	-	-	(7.409)	-	-	(7.409)	(710)	(8.119)
Actions propres	-	-	51	-	-	-	51	-	51
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	4.609	4.609
Transactions entre actionnaires	-	-	-	(1.203)	-	-	(1.203)	(392)	(1.595)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2019	1.572	74.061	(3.209)	190.512	(6.259)	(1.294)	255.376	8.096	263.472
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(991)	(9 362)	1 040	(9 313)	(422)	(9 735)
Résultat net	-	-	-	13 816	-	-	13 816	107	13 923
Résultat global total	-	-	-	12 825	(9 362)	1 040	4 503	(316)	4 187
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	407	407
Dividendes versés	-	-	-	(7 412)	-	-	(7 412)	(903)	(8 315)
Actions propres	-	-	(393)	184	-	-	(209)	-	(209)
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires	-	-	-	639	-	-	639	(2 947)	(2 308)
Autres variations	-	-	-	30	-	-	30	(35)	(5)
Au 31 décembre 2020	1 572	74 061	(3 602)	196 778	(15 621)	(254)	252 927	4 302	257 230

La ligne "autres éléments du résultat global" au 31 décembre 2020 est expliquée à la note 3.1.3.

La ligne "transactions entre actionnaires" au 31 décembre 2020 inclut les impacts de l'acquisition complémentaire sans prise de contrôle de la filiale espagnole Solarca SL et la mise en œuvre du Broad-Based Black Economic Empowerment en Afrique du Sud décrits à la note 3.2.2.1.

3.1.5 Etat des flux de trésorerie consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2020	Notes
Résultat net	18.888	13 923	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	45	1 477	3.2.4.16
Dividendes des coentreprises et entreprises associées	325	-	
Amortissements, dépréciations et provisions	75.239	76 210	
Résultats de cessions	835	829	
Impôts différés	1.106	201	3.2.4.15
Autres produits et charges calculés	58	3 904	
Marge brute d'autofinancement	96.496	96 544	
Impôt sur les sociétés	9.252	8 204	3.2.4.15
Coût de l'endettement financier brut, net des placements long terme	15.611	16 532	
Marge brute d'autofinancement avant impôts et frais financiers	121.359	121 279	
Variation du besoin en fonds de roulement	(5.045)	11 310	3.2.4.18
Impôts décaissés	(5.893)	(11 233)	
Flux nets de trésorerie issus des activités opérationnelles	110.421	121 356	
Investissements corporels et incorporels	(71.769)	(66 392)	
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.719	2 171	
Augmentation des prêts et créances financières	(1.083)	(543)	
Diminution des prêts et créances financières	1.085	473	
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(69.794)	(9 003)	3.2.4.18
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	5	52	
Flux nets de trésorerie issus des opérations d'investissement	(138.837)	(73 242)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7.408)	(7 412)	3.1.4
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(710)	(861)	
Augmentation ou diminution de capital de la société mère	-	407	
Trésorerie et équivalents de trésorerie sans perte/prise de contrôle	(1.593)	(4 066)	3.2.4.18
Variation des actions propres	35	(168)	
Nouveaux emprunts et dettes financières	111.078	64 431	3.2.4.4.b
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	(27 483)	(51 013)	3.2.4.4.b
Intérêts décaissés	(13 750)	(15 115)	3.2.4.4.b
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(18 385)	(16 245)	3.2.4.4.b
Flux nets de trésorerie issus des opérations de financement	41.785	(30 043)	
Total des flux de la période des activités poursuivies	13.369	18 072	
Flux de la période des activités abandonnées	-	(1)	
TOTAL DES FLUX DE LA PERIODE	13.369	18 071	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	66.806	80 741	
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	80.741	98 184	
Incidence des variations de cours des devises	566	631	
<i>(1) dont :</i>			
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie active</i>	<i>92.276</i>	<i>105 265</i>	
<i>Concours bancaires courants (dettes financières courantes)</i>	<i>(11.535)</i>	<i>(7 081)</i>	

3.2.1 Principes et méthodes comptables

3.2.1.1 Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 reflètent la situation comptable de l'entité SECHE ENVIRONNEMENT et de ses filiales (ci-après "Groupe") ainsi que les intérêts du Groupe dans les co-entreprises et entreprises associées.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 5 mars 2021, et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 30 avril 2021.

Les éléments d'information ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative. Les éléments chiffrés sont exprimés en milliers d'euros sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020 (disponible sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm).

A- Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2020

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020. Elles concernent principalement :

- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendement à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises - Définition d'une activité » ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme « significatif » » ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 et sur la réforme des taux interbancaires de référence.

Les taux EURIBOR continuent à être utilisés comme des taux de référence dans les marchés financiers et sont utilisés pour la valorisation d'instruments financiers dont les dates de maturité excèdent la date de fin attendue de ces taux. Le Groupe ne réalise pas d'opérations de couverture sur les taux interbancaires.

B- Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2020

Textes	Date entrée en vigueur	Thème
Amendements à IFRS 16	1 ^{er} juin 2020	Allègement des loyers liés au Covid-19
Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, et IFRS 16	1 ^{er} janvier 2021	Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2
Amendements à IFRS 3	1 ^{er} janvier 2022	Mise à jour de la référence au cadre conceptuel
Amendements à IAS 37	1 ^{er} janvier 2022	Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire
Amendements à IAS 1	1 ^{er} janvier 2023	Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants
Amendements à IAS 16	1 ^{er} janvier 2022	Immobilisations corporelles – Produits générés avant l'utilisation prévue
IFRS 17 et amendements	1 ^{er} janvier 2023	Contrat d'assurance
Améliorations annuelles (cycle 2018-2020)	1 ^{er} janvier 2022	Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2018-2020

L'évaluation des impacts de l'application de ces normes et amendements est à l'étude à l'exception de l'amendement à IFRS 16 qui est sans impact sur les comptes consolidés du groupe.

3.2.1.2 Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de la direction, l'exercice d'un jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs, considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Dans un contexte de pandémie de Covid-19, les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2020 ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment concernant les estimations présentées ci-après (Cf. Note 3.2.1.3) :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie ;
- L'évaluation des créances clients ;
- L'évaluation du chiffre d'affaires ;
- L'évaluation des déficits fiscaux reportables et les économies potentielles futures d'impôt.

Les autres principales estimations et hypothèses utilisées concernent l'évaluation des postes suivants :

Evaluation retenue pour les provisions :

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont décrits à la note 3.2.1.14 « Provisions » :

- Les provisions pour suivi trentenaire ;
- Les provisions pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée ;
- Les provisions pour litiges divers.

Evaluation retenue pour les engagements de retraite :

Les régimes de retraite à cotisations et prestations définies du Groupe sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetés se basant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le taux de mobilité, le taux de progression des salaires, la table de mortalité. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses. La méthode de calcul et les hypothèses retenues sont décrites à la note 3.2.1.14 d) « Engagements envers le personnel ».

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement, différentes de la réalité.

3.2.1.3 Impact de la pandémie Covid-19

3.2.1.3.1 Effet sur l'activité et sur les performances du Groupe de l'exercice 2020

L'exercice 2020 a été marqué par la pandémie Covid-19 qui a affecté de manière différenciée les activités de Séché Environnement et les zones géographiques où le Groupe est implanté.

Après un 1^{er} trimestre démontrant une forte dynamique de croissance des marchés, les mesures de confinement ont impacté à des degrés divers, certaines activités et de manière inégale, toutes les géographies du Groupe.

En adaptant immédiatement son organisation dès l'apparition de la crise sanitaire, Séché Environnement a été en mesure de poursuivre ses activités de valorisation et de traitement des déchets, avec des impacts limités sur les activités.

Séché Environnement a constaté des baisses d'activité au niveau de certains de ses métiers, comme les activités de services en France et à l'International (Dépollution ; Nettoyage chimique) qui ont subi des reports de chantiers, ou les activités de tri -valorisation et outils de gestion de déchets ultimes qui ont été confrontés localement à de moindres volumes de DAE (Déchets d'Activités Economiques) en lien avec le ralentissement de certaines activités industrielles et du secteur tertiaire, comme la distribution.

Ainsi, la rentabilité du Groupe a été principalement affectée au premier semestre 2020 par des effets négatifs de mix activités, qui ont été compensés au second semestre 2020 par le retour à un haut niveau d'activité, alors que les surcoûts opérationnels ponctuels liés à ces mesures d'organisation ont été absorbés par des mesures

d'économies et des gains de productivité.

Les situations ont également évolué de manière diverse en fonction des pays où le Groupe est actif : ainsi le Chili ou le Pérou ont connu des baisses d'activité sensiblement plus marquées que celles constatées en Europe ou même en Afrique du Sud.

A noter qu'au mois de mars, la mondialisation de la pandémie a conduit à des dégradations significatives des taux de change de certaines devises par rapport à l'euro, notamment en Afrique du Sud et au Chili, pénalisant la contribution des filiales concernées à l'activité consolidée. Au total, l'effet de change a eu un impact négatif de l'ordre de 10 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé en 2020.

Par ailleurs, les charges additionnelles opérationnelles courantes liées à la crise sanitaire sont limitées. Le Groupe n'a constaté aucune charge opérationnelle non courante.

Dans le cadre de l'activité partielle opérée par le Groupe au cours de l'exercice 2020, les aides reçues de l'Etat sont marginales et ont été comptabilisées en diminution des charges de personnel conformément à la présentation retenue par le groupe pour l'application de la norme IAS 20 (Cf. Note 3.2.1.10).

Préservation de la trésorerie et maîtrise de la situation financière

Dès la survenance de la pandémie, Séché Environnement a porté une attention renforcée à la préservation de la solidité de son bilan et de sa situation de liquidité.

La trésorerie provenant de l'exploitation s'élève à 121 millions d'euros sur l'exercice, en hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, Séché Environnement s'est attaché à préserver sa génération de trésorerie en maîtrisant ses investissements, ses charges et l'évolution de son besoin en fonds de roulement par une politique active de facturation et de recouvrement.

Dans le cadre du contexte COVID, le groupe avait obtenu, au cours du premier semestre 2020, la suspension de ses échéances de remboursement pendant une période de 6 mois sur une partie de ses dettes financières et avait tiré 100 millions d'euros sur la ligne de crédit renouvelable de 150 millions d'euros. Ces sommes ont été totalement remboursées au 31 décembre 2020. Le Groupe a par ailleurs remboursé par anticipation sa ligne obligataire de 25 millions d'euros, qui était à échéance 2021, financée par tirage de la tranche B du crédit syndiqué pour le même montant.

Par ailleurs, les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2020, et le Groupe ne doit faire face à aucune échéance majeure de remboursement de sa dette financière avant 2023.

Enfin, à titre conservatoire, Séché Environnement a suspendu certains investissements de développement en France et à l'International, en particulier en Afrique du Sud (11 millions d'euros initialement prévus en 2020), et au Chili (6 millions d'euros initialement prévus en 2020) mais il a poursuivi ses investissements de croissance en Italie (Mecomer) et de productivité en France (ERP).

Effet limité dans le temps et résilience confirmée de l'activité et des marges opérationnelles

Dès le mois de juin, avec la fin des restrictions liées aux confinements, Séché Environnement a constaté, en France, en Europe et en Afrique du Sud, un fort rebond des volumes de déchets et le retour des activités à leur niveau d'avant-crise, voire à un niveau supérieur (phénomènes de rattrapage).

Toutefois, l'entrée plus tardive de l'Amérique Latine dans la crise sanitaire, en particulier au Pérou et au Chili, a différé le retour des activités de ces pays à un niveau normalisé jusqu'à la fin du 3ème trimestre au moins.

De même, Solarca (maintenance industrielle dans l'ensemble du Monde), a été affectée par les contraintes sanitaires restreignant le transport des personnes dans les pays où cette filiale est active, ce qui a conduit à des retards significatifs des chantiers.

Le retour d'un bon niveau d'activité dans la plupart des zones géographiques a permis de lisser, sur la seconde partie de l'année, les effets négatifs de mix activités du 1er semestre, tandis que la mise en œuvre du plan d'économies initié en 2019, et plus ponctuellement, des économies liées à la réduction de certains frais généraux comme les frais de déplacement ou les dépenses commerciales (salons professionnels etc.) ont permis au Groupe de dépasser son objectif initial de marge d'excédent brut d'exploitation fixé pour 2020⁽¹⁾.

Séché Environnement reste confiant sur sa capacité à atteindre ses objectifs à horizon 2022 (Cf. Communiqué de presse du 14 septembre 2020).

3.2.1.3.4 Effet sur estimations et jugements du Groupe de l'exercice

La pandémie Covid-19 a conduit le Groupe à porter une attention particulière à certains de ses estimations et jugements qui sont détaillés ci-dessous.

a. Tests de perte de valeur des goodwill et des actifs incorporels

Les tests de perte de valeur annuels relatifs aux goodwill et aux immobilisations incorporelles non amortissables, n'ont entraîné aucune dépréciation complémentaire par rapport au 31 décembre 2019 (Cf. Note 3.2.4.1 a)).

b. Recouvrabilité des créances clients

Le Groupe n'a pas identifié de risque de défaillance de ses clients, et n'a par conséquent pas comptabilisé de dépréciations complémentaires pour pertes attendues sur ses créances liées à la Covid-19.

c. Évaluation du chiffre d'affaires

La crise sanitaire n'a pas provoqué de modification ni d'annulation de contrats conclus par le Groupe qui aurait pu avoir des effets négatifs sur les comptes consolidés.

(1) Cf. Investor Day du 26 juin 2018

d. Recouvrabilité des impôts différés actifs

Le Groupe n'a pas identifié de faits ni de circonstances qui viendraient remettre en cause la recouvrabilité de ses impôts différés actifs.

3.2.1.4 Méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation de Séché Environnement comprend, outre la Société mère consolidante Séché Environnement SA, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe, ou sur laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique. Les sociétés n'ayant pas d'activité sont exclues du périmètre.

Les filiales sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle jusqu'à la date de perte de contrôle. Pour apprécier le contrôle et conformément aux dispositions d'IAS 27, les droits de vote potentiels attachés à des instruments financiers pouvant, s'ils étaient exercés, donner un droit de vote à Séché Environnement ou à ses filiales, sont pris en considération.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale : selon les dispositions d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », le contrôle se détermine au regard de la capacité du Groupe à exercer le pouvoir sur les entités concernées de manière à influencer sur les rendements variables auxquels il est exposé ou a droit en raison de ses liens avec elles.

Conformément à IFRS 11 « Partenariats », ce dernier classe ses intérêts dans des partenariats, soit en tant qu'activité conjointe, soit en tant que co-entreprise en fonction de ses droits sur les actifs et ses obligations au titre des passifs, relatifs au partenariat. Lors de cette évaluation, le Groupe prend en compte la structure du partenariat, la forme juridique du véhicule distinct, les stipulations contractuelles et le cas échéant d'autres faits et circonstances. A l'examen de ces nouvelles dispositions, il apparaît que le Groupe ne dispose que de co-entreprises. En conséquence, ces dernières sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, conformément aux prescriptions d'IFRS 11.

3.2.1.5 Conversion des états financiers des entités consolidées libellées en devises étrangères

La devise d'établissement des états financiers consolidés est l'euro.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie de fonctionnement de chaque filiale.

Les postes de bilan sont convertis, dans les comptes consolidés du Groupe, sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat, ainsi que l'état des flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

Les écarts de conversion constatés tant sur les éléments du bilan (variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de clôture de l'exercice en cours) que sur le résultat (variation entre les cours moyens et ceux de clôture de l'exercice) sont portés :

- Pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres consolidés où ils figurent sur la ligne “écart de conversion” ;
- Pour la part des tiers, en poste “intérêts minoritaires”.

Lors de la cession d'une filiale étrangère, les réserves de conversion s'y rapportant sont reconnues en résultat.

3.2.1.6 Conversion des transactions en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture des comptes, les actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change résultant de cette conversion sont portés en compte de résultat.

Les pertes et les gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intra-Groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital. Ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres consolidés (en écart de conversion), puis recyclés en résultat en cas de sortie de la société du périmètre de consolidation ou en cas de changement de nature et d'intention dans les financements accordés.

3.2.1.7 Information sectorielle

Le PDO (principal décideur opérationnel) dispose de données chiffrées par entité juridique. Les entités juridiques réalisent, indifféremment, des prestations de traitement de déchets de type DD (déchets dangereux) ou DND (déchets non dangereux), auprès d'une clientèle très diversifiée (collectivité et/ou industriel), dans des installations diverses, dans un cadre réglementaire unique, principalement en France.

A chaque typologie de déchet ne correspond pas une typologie de clientèle ni même une typologie de traitement. A chaque entité juridique ne correspond pas spécifiquement une typologie de déchets, de traitement ou de clientèle. Les offres faites par le Groupe à ses clients intègrent cette diversité dans la nature des déchets et dans les filières. L'intégration constante des activités du Groupe ne fait que renforcer cet état de fait.

De fait, l'évaluation des performances et l'allocation des ressources du Groupe réalisée par le PDO s'effectue sur la base d'une analyse d'indicateurs de performance non différenciés par entité juridique et présentant les mêmes caractéristiques économiques quelles que soient les entités juridiques.

Le Groupe considère donc agir sur un seul secteur, celui de la propreté.

3.2.1.8 Immobilisations incorporelles et corporelles

a. Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Des corrections ou ajustements peuvent être apportés à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans les 12 mois qui suivent l'acquisition. Il en résulte alors une correction rétrospective du goodwill.

Dans le cas où la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés est supérieure au coût d'une acquisition, la différence est immédiatement reconnue en résultat.

Les acquisitions complémentaires de titres d'une filiale antérieurement déjà consolidée selon la méthode de l'intégration globale ne donnent pas lieu à constatation d'un goodwill complémentaire, ces opérations étant considérées comme des transactions entre actionnaires devant être constatées au sein des capitaux propres.

Les goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable et sa valeur recouvrable est comptabilisée en charge opérationnelle sur la ligne « dépréciation d'actifs » et est irréversible.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe, comptabilisées à l'actif selon les dispositions d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles », sont principalement composées :

- De potentiels ou de droits d'exploitation : ils sont représentatifs de la valeur payée pour un site du fait de ses qualités intrinsèques le rendant particulièrement utile à l'exploitation d'un site d'enfouissement ;
- De droit incorporel reconnu dans le cadre de l'application des dispositions d'IFRIC 12 « Accords de concession de services ». Les immobilisations incorporelles reconnues à l'actif à ce titre représentent le droit du concessionnaire à facturer les usagers de service public ;
- De frais de développement : ils correspondent aux études engagées relatives à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Ils font l'objet d'une comptabilisation à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance tels qu'édictés par la norme IAS 38 sont remplis ;
- De brevets et de logiciels.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur dans les conditions décrites à la note 3.2.1.8 d) « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles ».

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe des composants qui les constituent, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque les composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque composant de l'immobilisation.

L'amortissement est pratiqué sur la base de la valeur comptable, nette le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Immobilisations	Durée d'amortissement pratiquée (en années)
Constructions	5 à 25 ans
Installations complexes	1 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	1 à 25 ans

L'amortissement des alvéoles des sites d'enfouissement est constaté au fur et à mesure de leur remplissage.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location, entrant dans les critères de la norme IFRS 16, font l'objet du retraitement des biens à l'actif du bilan et de la constatation en dettes financières des montants restant à payer au titre de la valeur d'origine de ces actifs.

d. Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances :

- Pour les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéfinie et les immobilisations incorporelles en cours, un test est réalisé au moins une fois par an ;
- Pour les autres immobilisations, un test est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les immobilisations (incorporelles et corporelles) soumises aux tests de perte de valeur sont regroupées au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes dont l'utilisation génère des flux de trésorerie indépendants :

- Sur la zone géographique France, en raison de l'intégration sans cesse croissante des métiers du Groupe, du développement de l'offre globale et par voie de conséquence des opérations et flux intragroupes, Séché Environnement estime pertinent de considérer que son périmètre d'activité est constitué d'une seule UGT ;
- Sur la zone internationale, l'interdépendance des flux se trouve pénalisée par une réglementation sans cesse plus contraignante, compliquant les flux transfrontaliers entre les pays dans lesquels opère le Groupe. De fait, il apparaît pertinent au Groupe de considérer sur cette zone, 8 UGT, représentant les 8 pays dans lesquels le Groupe opère : Italie, Afrique du Sud, Espagne, Mexique, Argentine, Chili, Pérou, et Allemagne.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels. Il est précisé que :

- Les flux prévisionnels de trésorerie sont calculés à partir des business plans consolidés de chaque UGT couvrant 3 exercices (hors l'exercice en cours) et les années 4 et 5 sont projetées à l'identique de l'année 3. Les business plans précédemment mentionnés sont réalisés selon les mêmes principes que ceux appliqués au processus budgétaire, c'est-à-dire établis sur la base de la meilleure connaissance possible des opérationnels de l'expérience passée, des évolutions des

marchés et des techniques, et font l'objet d'une revue par la direction du Groupe pour en assurer la cohérence avec la stratégie suivie et la politique d'investissement en découlant ;

- Les flux prévisionnels de trésorerie tablent sur un retour à la normale de l'activité en 2021 malgré le contexte du Covid-19;
- Une valeur terminale est déterminée sur la sixième année, extrapolant le flux de l'année 5 sur la base d'un taux de croissance à l'infini. Sur le périmètre Europe le taux de croissance à l'infini retenu est de 0,2% au 31 décembre 2020, identique au 31 décembre 2019) ; Sur les autres périmètres, le taux de croissance retenu est de 1,67% au 31 décembre 2020 identique au 31 décembre 2019;
- Des taux d'actualisation différenciés par pays sont retenus. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Ces taux reflètent les appréciations actuelles du marché sur le coût moyen du capital dans chacun des pays. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie hors effet impôt conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » :

Taux actualisation	2019	2020
France / Allemagne	4.90%	4.90%
Espagne	5.13%	5.13%
Italie	5.99%	5.99%
Argentine	13.31%	13.31%
Mexique	10.70%	10.70%
Chili	8.64%	8.64%
Pérou	9.29%	9.29%
Afrique du Sud	10.52%	10.52%

Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles contrairement à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles. L'ensemble de ces pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel sur la ligne « dépréciation d'actifs ».

3.2.1.9 Contrat de concession

Le Groupe développe la part de ses activités de délégataire de service public. Les contrats concernés sont à ce jour portés par les sociétés Béarn Environnement, Sénerval, et Alcéa.

Ils prévoient, moyennant rémunération, le transfert par les concédants du droit d'exploiter des installations dédiées.

- Ces installations sont, soit mises à la disposition du concédant à titre gratuit et éventuellement améliorées par le concessionnaire sur la durée du contrat, soit construites puis exploitées par le concessionnaire ;
- L'utilisation des actifs se fait en priorité au profit des activités apportées par les autorités concédantes (sans garantie de tonnages ou de rémunération minimum). Les contrats prévoient également les conditions d'intéressement et/ou d'indemnisation de la collectivité aux résultats dégagés sur l'activité apportée par les autres usagers du service ;
- Les contrats prévoient, aux termes de ces derniers, les conditions de transfert, à la collectivité, de ces installations concédées ;

- La rémunération des prestations est soumise à révision via des clauses de révision de prix en fonction le plus souvent de l'évolution d'indices industriels. Lorsque les rémunérations des prestations de construction sont nettement identifiées et indépendantes de l'utilisation de l'actif, les clauses de révisions portant sur ces rémunérations sont étroitement corrélées à l'évolution du coût de financement des constructions ;
- Ces contrats prévoient également une obligation d'entretien et de réparation des actifs concédés.

Ces contrats de concession sont comptabilisés selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » :

- Les infrastructures reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites à l'actif du bilan ;
- Le droit d'exploiter les infrastructures est reconnu au bilan, soit en actif financier si l'analyse du contrat conclut que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel de recevoir de la trésorerie de la part du concédant, soit en actif incorporel si l'analyse du contrat conduit à considérer que ce droit s'apparente au droit accordé par le concédant de facturer les utilisateurs du service public. Les actifs incorporels reconnus dans ce cadre sont amortis linéairement sur la durée d'utilité des infrastructures générant ce droit ;
- Les prestations de construction ou d'amélioration des installations existantes et les prestations d'exploitation sont comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 15 décrites dans la note 2.1.16 « Reconnaissance du revenu » ;
- Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées en charges. Elles font l'objet d'une comptabilisation en charges à payer lorsqu'il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et la réalisation de ce dernier.

Les principales dispositions des différents contrats sont précisées ci-dessous :

Contrat	Type de prestation	Durée	Clause de révision de prix	Révision contractuelle du contrat	Option de renouvellement	Option de résiliation
SENERVAL	Construction	Jusqu'en 2030		Non	Non	Oui, cas de manquement grave ou intérêt général
	Exploitation		Mensuel, selon indice			
ALCEA	Construction	Jusqu'en 2024		Non	Non	Oui
	Exploitation		Annuel, selon indice			

Le conseil syndical de Valor Béarn, syndicat mixte de traitement des déchets, a décidé de ne pas renouveler le contrat de gestion déléguée de l'incinérateur de Béarn octroyé à Séché Environnement. Ainsi, le contrat de gestion délégué a pris fin le 30 juin 2020. Les coûts et engagements liés à la fin du contrat actuel avaient déjà été appréhendés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

S'agissant du contrat de Sénerval, ce dernier a fait l'objet de plusieurs avenants depuis le 7 novembre 2014, date à laquelle la DIRECCTE a arrêté les installations du fait de la présence d'amiante révélée sur l'ensemble des fours lors des travaux de rénovation de chaudière. Ces avenants ont prescrit les modalités de prise en charge par la collectivité,

en sa qualité de propriétaire des installations, des surcoûts et pertes d'exploitation subis par le délégataire. Cette prise en charge a pris la forme d'indemnisations directes et d'augmentation de la redevance proportionnelle. Cette dernière forme de prise en charge induit la constatation d'une créance recouvrable sur la durée résiduelle de la délégation. Il est précisé que la collectivité a décidé l'arrêt des activités d'incinération le 3 septembre 2016 pour une durée de 29 mois pour la réalisation des travaux de désamiantage. Les conditions d'indemnisation du délégataire sont prescrites par l'avenant 7 signé en décembre 2016, l'avenant 9 signé le 18 décembre 2018, l'avenant 10 signé le 12 juillet 2019 et l'avenant 11 signé le 18 décembre 2020. L'activité avait redémarré fin août 2019.

3.2.1.10 Subventions publiques

Les subventions comptabilisées par le Groupe sont principalement liées à des actifs. Ces subventions d'investissements sont comptabilisées en diminution de l'actif brut et constatées en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

3.2.1.11 Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers portés par le Groupe comprennent :

- Des actifs financiers non dérivés ;
- Des passifs financiers non dérivés ;
- Des instruments dérivés.

Leur comptabilisation par le Groupe suit les principes édictés par la norme IFRS 9 « Instruments financiers » : lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés en coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat. Selon IFRS 9, ce classement est fixé en fonction :

- de la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres),
- des caractéristiques de leurs flux contractuels,
- du modèle de gestion (manière dont l'entité gère ses actifs financiers).

Les règles de classement et d'évaluation par catégorie d'actifs et passifs financiers se présentent comme suit :

IFRS 9	
Catégorie	Séché Environnement
Actifs à la juste valeur par le résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Trésorerie et équivalents de trésorerie : dépôts à vue, SICAV monétaires - Titres immobilisés non consolidés - Parts OPCVM (*)
Option : Actifs à la JV par les autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	Non applicable : option irrévocable par catégorie d'actifs non retenue par le groupe
Actifs au coût amorti	<ul style="list-style-type: none"> - Créances rattachées à des participations non consolidées - Dépôts et cautionnements - Créances clients & autres débiteurs - Autres créances opérationnelles (fiscales, sociales, ...)
Passifs au coût amorti	<ul style="list-style-type: none"> - Emprunts bancaires - Dettes commerciales et autres dettes
Passifs à la juste valeur par le résultat	Non applicable au Groupe

(*) ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie

a. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers non dérivés comprennent des instruments de capitaux propres (précédemment classés dans « actifs disponibles à la vente » selon la norme IAS 39), les prêts et créances rattachées à des participations non consolidées, les créances opérationnelles, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Instrument de capitaux propres :

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement :

- Les titres des sociétés non consolidées, dont la juste valeur est déterminée en tenant compte de la dernière quote-part de situation nette connue ;
- Les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IFRS 7.

Les instruments de capitaux propres sont par défaut enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à sa date de comptabilisation initiale (sauf instruments détenus à des fins de transaction) sans recyclage possible des plus ou moins-values de cession en résultat. En cas d'option, les dividendes restent enregistrés en résultat.

A ce jour, le Groupe n'a pas choisi d'utiliser cette option pour ses titres de participation non consolidés et parts d'OPCVM ne respectant pas les critères de qualification des équivalents de trésorerie.

Ces actifs financiers sont évalués par juste valeur par le biais du compte de résultat impactant la ligne « autres produits et charges financières ».

Prêts et Créances :

Cette catégorie inclut les prêts, les dépôts et cautionnements, les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les créances opérationnelles.

Cette catégorie d'actifs est évaluée à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale (ce qui, dans la plupart des cas, correspond à la valeur nominale), puis au coût amorti (selon la méthode du taux d'intérêt effectif « TIE ») diminué du montant des éventuelles pertes de valeur.

Le Groupe exerce son jugement pour évaluer les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie prévue de certains de ses actifs financiers.

Dépréciation des créances commerciales :

Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de la créance commerciale. L'évaluation du risque est réalisée sur la base des données historiques des pertes réelles, de la balance âgée des créances, et en fonction de l'estimation du risque de défaut attendu tenant compte des garanties et des assurances de crédit contractées. Les pertes de crédit attendues sont constatées au compte de résultat sur la ligne « dotations nettes aux provisions et dépréciations ».

Dépréciation des autres prêts et créances :

La dépréciation est évaluée, au cas par cas, compte tenu de la dégradation potentielle du risque de crédit des contreparties sur un horizon de 12 mois.

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme, et des placements liquides dans des valeurs mobilières de placement. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux.

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de Sicav monétaires. Elles sont enregistrées à leur juste valeur et toute variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les dépôts à terme sont disponibles à tout moment. La rémunération minimum est garantie, par tranche croissante semestrielle. Tout déblocage avant l'échéance est possible sans pénalités. Ces dépôts font l'objet d'un calcul des intérêts à recevoir pour la période courue entre la date de souscription et la date de clôture.

b. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts et autres financements, les concours bancaires courants, et les dettes opérationnelles.

Les passifs financiers du Groupe sont évalués initialement à leur juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

c. Instruments dérivés

Les instruments dérivés comprennent les options d'achat, et les instruments de couverture de flux de trésorerie.

Afin de gérer son exposition au risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés de gré à gré avec des contreparties de premier plan.

Le Groupe utilise principalement des swaps de taux, des swaptions, des caps, floors et collars pour gérer son risque de taux lié au financement :

- Les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe. Les résultats dégagés sur ces swaps de taux d'intérêt, venant en couverture de passifs financiers, sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts. Notamment, le différentiel entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est comptabilisé en produit ou charge d'intérêt sur la durée de vie des passifs couverts ;
- Les swaptions utilisés par le Groupe permettent de passer, sur option, d'un taux variable à un taux fixe. Si l'option est exercée, les principes comptables relatifs aux swaps s'appliquent ;
- Les caps, floors et collars permettent de limiter le risque de variation à la hausse ou à la baisse des taux sur la dette à taux variable. Les résultats dégagés sur ces instruments sont comptabilisés de manière symétrique à celle des résultats sur les passifs couverts.

Concernant ces opérations de couverture de flux de trésorerie, le Groupe procède à l'évaluation en juste valeur de ses instruments dérivés.

L'efficacité est prouvée s'il existe une relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture et que celles-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement.

Seule la partie efficace d'une relation de couverture est prise en compte pour la comptabilité de couverture et est ainsi reconnue dans les autres éléments du résultat global. L'inefficacité est comptabilisée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier brut ». La reconnaissance de la variation de la valeur temps des options est enregistrée en autres éléments du résultat global.

Les pertes ou gains accumulés en capitaux propres liés aux instruments de couverture sont recyclés au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier brut », comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise.

3.2.1.12 Actions propres

Les actions autocontrôlées sont constatées en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de la cession d'actions propres ainsi que les dividendes liés sont imputés, nets d'impôt, directement sur les capitaux propres.

3.2.1.13 Stocks

Conformément à IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente

estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.2.1.14 Provisions

Les provisions sont constituées au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision n'est dotée dans les comptes du Groupe qu'à condition que le montant de la sortie de ressources qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation puisse être évalué de façon fiable. A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque le Groupe estime disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée. L'information est alors présentée à la note 2.4.6 « Provisions courantes et non courantes ».

Les principales provisions constituées par le Groupe concernent les dépenses de suivi trentenaire, les coûts de gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée ainsi que des risques et litiges divers.

a. Provisions pour suivi trentenaire

Le Parlement européen a adopté le 26 avril 1999 une nouvelle directive européenne relative à la mise en décharge des déchets. Cette directive prévoit notamment la répercussion dans le prix d'élimination des déchets admis en décharge, de l'ensemble des coûts afférents : installation, exploitation, garantie financière, désaffectation du site et entretien.

Par ailleurs, la réglementation française du 9 septembre 1997 prévoit l'obligation de suivi long terme sur 30 ans pour toutes les installations susceptibles d'être exploitées après le 14 juin 1999.

De fait, le Groupe constitue, pour ses centres de stockage de déchets ultimes des provisions pour suivi trentenaire.

Les dépenses de suivi trentenaire se composent principalement de coûts de traitements des lixiviats et biogaz et d'entretien et surveillance du site. L'exploitant doit constituer des garanties financières (cautions bancaires) pour couvrir ces coûts dans l'hypothèse où il ferait défaut. Ces coûts font l'objet d'un chiffrage estimatif lors de la constitution de ces garanties financières sur la base notamment de l'estimation des volumes de lixiviat à traiter (au regard des tonnages enfouis et des données de pluviométrie observées) et des coûts standards moyens préconisés par l'Ademe. Le niveau de ces garanties financières est évalué par période triennale sur la base des coûts qui seraient supportés par le Groupe en cas d'arrêt d'exploitation du site.

La provision est évaluée sur la base de ces garanties financières. Elle est constituée progressivement au cours de la période d'exploitation, puis sera reprise pendant la période de suivi trentenaire.

S'agissant de provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois, les provisions de suivi trentenaire font l'objet d'une actualisation financière.

b. Provisions pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée

Une provision pour gros entretien et renouvellement est constituée afin de couvrir les coûts de maintenance et renouvellement des installations des sites en gestion déléguée, nécessaire pour rendre les installations en état d'exploitation à la fin du contrat.

c. Provisions pour litiges divers

Elles sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Particulièrement dans le cas de vérification fiscale, le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision si la Société concernée et le Groupe estiment que les points soulevés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de leur position dans le contentieux en cours les opposant à l'administration.

d. Engagements envers le personnel

Le Groupe participe à des régimes complémentaires de retraite ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies :

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, l'engagement du Groupe se limite au versement des cotisations prévues. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période.

Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies regroupent principalement la couverture sociale et médicale.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit aux salariés ou à certaines catégories d'entre eux le niveau futur de prestations ou ressources complémentaires définies dans l'accord ou la convention collective, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent soit être financés par des versements à des fonds externes spécialisés, soit être gérés de manière interne.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent les indemnités de départ à la retraite, et les médailles du travail.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision selon la méthode des unités de crédits projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés. Les hypothèses actuarielles (date de départ à la retraite, évolution de carrière et augmentation des

salaires, probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite) utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. Ces hypothèses sont présentées à la note 3.2.4.5 " Engagements envers le personnel".

L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel », le Groupe applique les principes suivants :

- Les pertes et gains actuariels (changement d'hypothèses ou effet d'expérience) sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » ;
- L'intégralité des impacts des nouvelles modifications de régime est constaté en « résultat opérationnel courant » ;
- L'intégralité des avantages postérieurs à l'emploi accordés aux salariés du Groupe sont reconnus au bilan consolidé ;
- Les produits d'intérêts des actifs de couverture de régimes de retraite sont calculés à partir du même taux que le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

La charge de l'exercice comprend :

- Le coût des services rendus au cours de l'exercice, ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime, sont comptabilisés en résultat opérationnel courant dans la rubrique « dotations nettes aux provisions et dépréciations » ;
- L'impact de la désactualisation de la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en résultat financier dans la rubrique « autres charges financières » et « autres produits financiers ».

Pour les régimes à prestations définies financés par des fonds de pension, les actifs de ces plans sont évalués à leur juste valeur.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent principalement les filiales françaises du Groupe.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision concernent le versement de gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société. Toutefois, s'il s'avère que les versements antérieurs cumulés excèdent le montant de l'engagement à la date de clôture, une charge constatée d'avance est comptabilisée dans les comptes pour la différence.

L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à la juste valeur.

3.2.1.15 Coûts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception :

- Des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus : ces derniers sont incorporés au coût de ces actifs ;
- Des coûts directement attribuables à la mise en place d'un financement ou d'un refinancement : ces derniers sont comptabilisés en déduction du financement instauré et recyclés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

3.2.1.16 Impôts sur les résultats

a. Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2000, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Il est précisé que l'option pour le régime de Groupe a été renouvelée au 1er janvier 2005 pour une nouvelle période de 5 ans puis par tacite reconduction par période de 5 ans. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95% par Séché Environnement.

b. Imposition différée

Des impôts différés sont calculés et comptabilisés généralement sur toutes les différences temporelles existantes entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Ils sont calculés selon la règle du report variable, société par société. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque entité fiscale. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la Société a une raisonnable assurance de les récupérer au cours des prochaines années, au regard de ses perspectives d'activité et de la réglementation fiscale en vigueur.

3.2.1.17 Reconnaissance du revenu

La norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être.

La norme préconise de comptabiliser le chiffre d'affaires au moment où le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Un certain degré de jugement est requis pour déterminer le moment auquel s'opère le transfert de contrôle (à un instant donné, ou au fur et à mesure).

Les contrats clients du Groupe Séché Environnement sont scindés en contrats conclus avec les collectivités et avec les industriels :

- Contrats avec les collectivités :
Sur les marchés passés avec les collectivités, les contrats sont en général pluriannuels (3 à 5 ans, renouvelables par tacite reconduction) : s'agissant de catégories de déchets de nature assez homogène dans le temps et leur production étant assez récurrente, leur tarification est contractualisée en fonction de leur nature et pondérée par les volumes.
Toutefois, il faut noter au sein de ce portefeuille clients collectivités, la particularité et l'importance des contrats de Délégation de Service Public (DSP), actuellement au nombre de 2, conclus pour la gestion déléguée d'incinérateurs d'ordures ménagères.

Font exception à cette contractualisation pluriannuelle notamment les contrats de Dépollution / Décontamination qui sont nécessairement ponctuels (de quelques jours à quelques mois en général) compte tenu de leur nature. Ils peuvent être de taille unitaire variable, et quelquefois significative à l'échelle du Groupe (de quelques centaines de milliers d'euros à quelques millions d'euros) compte tenu de l'importance des travaux.

- Contrats avec les industriels

Sur les marchés passés avec les industriels, les contrats sont principalement ponctuels (inférieurs à un an). En effet, s'agissant de catégories de déchets par nature très hétérogène, la tarification des prestations est étroitement dépendante de la nature chimique des déchets, de leur dangerosité, de la difficulté des traitements requis, de la disponibilité des outils etc. Chaque « lot » de déchets produit par un client industriel est ainsi tarifé différemment, étant entendu qu'un même client peut produire, à différents moments, différents types de déchets. Les prestations proposées de façon distincte consistent, selon les cas, en l'enfouissement, l'incinération, le tri ou le transport des déchets.

Entrent également dans ce mode de tarification les contrats de dépollution conclus avec les industriels, avec les mêmes caractéristiques que les contrats de dépollution conclus avec les collectivités.

Font exception notable à cette pratique :

- Les contrats d'externalisation de la gestion de déchets passés avec de grands industriels, qui sont en général conclus pour des durées initiales moyennes de 18 mois à 5 ans.
- Les contrats de fourniture d'énergie issue des activités de valorisation énergétique, qui pour certains entrent dans un cadre contractuel réglementé, donnent lieu à des contractualisations longues ou donnent lieu à des contractualisations pluriannuelles mais de durée variable.

L'analyse de ces types de contrats au regard d'IFRS15 est décrite ci-dessous :

Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiés	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires		
Délégation de service public	Ces contrats conclus avec des collectivités peuvent inclure des prestations de construction (incinérateur, plateforme) et d'exploitation des installations pour le traitement des déchets apportés par les collectivités. Ils peuvent aussi prévoir la possibilité pour l'exploitant d'utiliser les capacités résiduelles des installations pour le traitement des déchets de tiers et de revendre les résidus ou l'énergie produits par le traitement.	<p>Contrat avec les collectivités comportant parfois 2 obligations de prestation : - Construction - Traitement des déchets Maintenance des équipements et obligations de Gros Entretien et Renouvellement considérées comme des coûts nécessaires pour rendre la prestation de service et non comme des obligations de prestations</p> <p>Contrat avec les tiers (utilisation de la capacité résiduelle) comportant une obligation de prestations liée aux traitements des déchets</p> <p>Contrat avec les tiers comportant une obligation de prestations liée à la vente des résidus ou d'énergie</p>	<p>Le prix est généralement composé d'une part fixe forfaitaire et d'un montant à la tonne de déchets traités. Il n'a pas été identifié de contrepartie variable significative.</p> <p>Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.</p> <p>Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la quantité de résidus ou énergie produits.</p>	<p>Pour la partie Construction : à l'avancement des travaux Pour la partie traitement de déchets : partie fixe afférente à la période + à l'avancement sur la base du tonnage traité</p> <p>A l'avancement après déduction des produits reversés à la collectivité prévus contractuellement</p> <p>A l'avancement après déduction des produits reversés à la collectivité prévus contractuellement</p>	
	Enfouissement	Ces contrats regroupent des prestations de stockage de déchets dangereux et de déchets non dangereux.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au stockage des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets stockés.	A l'avancement sur la base du tonnage stocké
	Incinération	Ces contrats sont relatifs aux traitements thermiques (tels que l'incinération) des déchets dangereux et non dangereux.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au traitement thermique des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	A l'avancement sur la base du tonnage traité

	Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiés	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires
Tri / plateforme	Ces contrats prévoient une prestation de collecte, prétraitement de déchets valorisables (tri mécano biologique, maturation, déchets d'activités économiques, combustible solide de récupération, bois), prestations de tri effectués par les centres de tri du Groupe et gestion des solutions de destruction.	Contrat comportant une obligation de prestations liée au tri des déchets et / ou au traitement des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités.	A l'avancement sur la base du tonnage traité
Offres globales	Ces contrats concernent une offre globale de réalisation des prestations pouvant porter sur dépollution, collecte, tri, transport et radioprotection.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au service global de dépollution	Le prix est généralement fixé sur la base d'un prix forfaitaire global pour l'ensemble de la prestation	A l'avancement sur la base de la réalisation des phases de travaux définies contractuellement
Dépollution - Déshydratation - Désamiantage - Pyrotechnie - Radioprotection	Ces contrats sont conclus pour des prestations de dépollution des sols, des bâtiments pollués (démantèlement, élimination, maintenance).	Contrat comportant une obligation de prestations de dépollution	Pour la déshydratation, le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets traités. Pour la dépollution, le désamiantage, la pyrotechnie et la déshydratation, le prix est généralement fixé sur la base d'un prix forfaitaire global pour l'ensemble de la prestation	A l'avancement sur la base du tonnage traité. A l'avancement en fonction de la réalisation de la prestation
Transport	Ces contrats sont conclus pour des prestations de transport de déchets, Refiom, Refidi et mâchefers.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au transport des déchets	Le prix est généralement fixé sur la base d'une grille tarifaire par tonne au kilomètre parcouru prenant en compte le département de départ / d'arrivée et le type de véhicule utilisé pour la réalisation de la prestation	A l'issue de la réalisation de la prestation

	Type de contrat	Contrats et obligations de prestations identifiés	Prix de la transaction	Modalité de reconnaissance du chiffre d'affaires
Valorisation matière	Ces contrats sont conclus pour des prestations de régénération de produits usagés, de purification d'intermédiaires de synthèse, de décontamination des métaux, et de traitement des gaz.	Contrat comportant une obligation de prestations correspondant au traitement des polluants	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de produit traité ou obtenu.	A la livraison sur la base des quantités produites
Valorisation énergétique	Ces contrats ont pour objet la fourniture d'électricité et de vapeur à base de biogaz, de CSR ou de bois.	Contrat comportant une obligation de prestations liée à la vente d'énergie	Le prix est généralement fixé sur la base d'un montant à la quantité d'énergie produite.	A la livraison sur la base des quantités produites

Concernant les contrats pluriannuels, lorsqu'il apparaît probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, une perte à terminaison est constatée en charge de la période pour la totalité de la différence. L'appréciation du caractère déficitaire se fait au niveau du contrat selon les dispositions d'IAS 37. Un contrat est qualifié de déficitaire dès lors que les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir attendus au contrat. Le Groupe comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à un contrat avant toute comptabilisation d'une provision séparée pour le contrat déficitaire.

Enfin, la comptabilisation de la contrepartie des produits des activités ordinaires générées dans le cadre des activités de concession de service public est comptabilisée conformément à l'interprétation IFRIC 12 (Cf. Note 3.2.1.9 « Contrat de concession »).

Précision sur la notion d'offres globales :

La notion d'« Offre globale » constitue en réalité une offre de services en tant que telle, offre suivie de façon distincte des autres prestations.

Il s'agit d'une offre de gestion des déchets proposée à des industriels souhaitant bénéficier d'une prestation intégrée, à réaliser généralement sur le site industriel lui-même (il s'agit des déchets générés par les industriels). L'offre ainsi proposée couvre globalement la collecte des déchets sur le site, le tri de ces déchets et leur transport et traitement. Nous considérons que cette offre constitue une unique obligation de prestation.

Cette prestation est par nature récurrente (elle intervient en continue sur base journalière), de longue durée et fait l'objet de contrats pluriannuels d'une durée initiale comprise entre 18 mois et 5 ans.

Cette offre est facturée sur une base mixte :

- Une base forfaitaire au titre de la prestation de gestion récurrente (rémunération des équipes du Groupe intervenant directement sur le site du client industriel),
- et une part variable qui dépend des tonnages effectivement traités.

Dans les deux cas, la prestation « Offre globale » est facturée sur la base d'un transfert continu du contrôle de la prestation, en fonction des unités d'œuvres consommées (- facturation sur une base proche des temps réellement passés par les équipes sur place et partie variable facturée en fonction des tonnages réellement collectés/évacués).

La prestation « offre globale » étant rendue progressivement, son chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement. Dans la mesure où la facturation reflète le rythme selon lequel la prestation est rendue au client et en application de la simplification pratique offerte par le paragraphe B16 d'IFRS 15, le chiffre d'affaires de l'Offre globale est comptabilisé sur la base de la facturation faite au client.

Ainsi, la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires « Offre globale » ne s'appuie pas sur la méthode des jalons techniques au sens d'IAS 11.

3.2.1.18 Contrats de location

a. Dispositions de la norme

La norme IFRS 16 instaure, côté preneur, un modèle de comptabilisation unique visant à enregistrer un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat, en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers. Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par l'amortissement de l'actif et par les intérêts sur la dette de loyer.

b. Critères d'analyses

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a exclu les contrats de courte durée ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur par mesure de simplification.

Les hypothèses suivantes sont également retenues :

La durée retenue pour chaque contrat est déterminée sur la base de la période non résiliable prévue contractuellement et de toute option de prolongation ou résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer. Concernant les baux standards « 3/6/9 », suite à la publication par l'ANC du relevé de conclusions du 3 juillet 2020, le groupe a procédé à un réexamen de ses contrats pour déterminer la durée pendant laquelle il est raisonnablement certain de poursuivre le bail, sans que cette analyse ne conduise à des modifications significatives des dates de fin de bail retenues.

Le Groupe n'a pas identifié de contrats de services incluant une composante locative au sens d'IFRIC 4.

Les loyers variables fondés sur l'utilisation ou la performance de l'actif n'ont pas été inclus dans les paiements du contrat pour déterminer la dette de location. Il s'agit par exemple des mises à disposition des installations facturées à la tonne de déchets.

3.2.1.19 Éléments financiers au compte de résultat

a. Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie

Le poste "produits de trésorerie et équivalent de trésorerie" comprend principalement les revenus des instruments financiers portés par le Groupe nets des éventuelles provisions constatées et le résultat de cession des équivalents de trésorerie, net des pertes de valeurs constatées sur les équivalents de trésorerie portés à l'actif.

b. Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier brut comprend les charges d'intérêt sur les emprunts calculés au taux d'intérêt effectif (« TIE ») ainsi que le coût de la couverture de taux sur ces mêmes emprunts.

Le coût de l'endettement financier net correspond au coût de l'endettement financier brut sous déduction des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

c. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers correspondent aux revenus des prêts et créances financiers, aux dividendes versés des sociétés non consolidées, au résultat de change, à la désactualisation des provisions et aux pertes de valeur sur actifs financiers.

3.2.1.20 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, augmenté des effets des options dilutives.

3.2.1.21 Changement de méthode et d'estimation comptable

a. Changement de présentation comptable

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe a reclassé la production immobilisée en moins des charges opérationnelles par nature au sein de l'excédent brut d'exploitation au 31 décembre 2020 au lieu d'une présentation au sein des « produits des activités ordinaires » constatée les exercices précédents. Ce changement de présentation comptable n'a aucune incidence sur la lecture de l'excédent brut d'exploitation de l'année civile 2020 par rapport à celle de 2019.

L'impact sur les comptes clos au 31 décembre 2020 est communiqué ici à titre informatif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2020
Achats consommés	893	423
Frais de personnel	587	750
Charges externes	5.560	5 281
Production immobilisée	7.040	6 454

Par ailleurs, le Groupe s'est conformé aux évolutions normatives précisées dans la note 3.2.1.1 « Base de préparation et de présentation des états financiers ».

b. Changement d'estimation comptable

Le Groupe n'a procédé à aucun changement d'estimation comptable.

3.2.2 Principaux mouvements de périmètre et autres faits marquants

La liste des filiales et entreprises associées du Groupe est présentée à la note 3.2.3 « Périmètre de consolidation ».

3.2.2.1 Principaux mouvements de périmètre

a. Acquisition complémentaire sans prise de contrôle de la société espagnole Solarca SL

Le 11 février 2020, Séché Environnement a exercé les options d'achat lui offrant la possibilité d'acquérir 10% complémentaires de la participation de la société Solarca SL pour un prix de 2.9 millions d'euros impactant la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie sans prise de contrôle » de l'état des flux de trésorerie consolidé.

Le pourcentage de détention et d'intérêt est porté de 76% à 86%.

Cette opération impacte les capitaux propres du Groupe à hauteur de -2.2 millions d'euros, et les minoritaires à hauteur de -0.7 million d'euros (Cf. Note 3.1.4).

b. Mise en œuvre du Broad-Based Black Economic Empowerment en Afrique du Sud

La mise en œuvre des principes sud-africains édictés par le Broad-Based Black Economic Empowerment (B-BBEE) a été initiée sur le premier semestre 2020 par le Groupe afin de respecter les engagements commerciaux et réglementaires. Ces principes contribuent à l'avancement de l'égalité en Afrique du Sud. D'un point de vue capitalistique, le Groupe a ainsi créé des sociétés en Afrique du Sud et a opéré différentes transactions sur les titres de ses filiales au profit de partenaires respectant les critères B-BBEE.

- Création de Séché Holdings SA détenue à 100% par la société Séché Environnement ;
- Création de Mayenne Investments détenue à 100% par la société Séché Environnement ;

- Création de M53 Investments détenue à 32,40% par la société Mayenne Investments ;

Ainsi Séché South Africa est désormais détenue à hauteur de 83,17% par les sociétés Séché Holdings SA et M53 Investments au lieu d'une détention directe par Séché Environnement à hauteur de 100% au 31 décembre 2019. Aussi, les pourcentages d'intérêts des sociétés détenues par Séché South Africa ont été modifiés en conséquence sans modification des méthodes de consolidation (Cf. Note 3.2.3).

Ces changements de pourcentage d'intérêt sont des transactions entre actionnaires sans perte de contrôle ayant pour incidence un impact sur les capitaux propres consolidés du Groupe à hauteur de +2.3 millions d'euros, et des minoritaires à hauteur de -2.3 millions d'euros (Cf Note 3.1.4).

Dans la continuité de cette opération, deux sociétés sud-africaines, consolidées selon la méthode de l'intégration globale, ont été créées en juin 2020 :

- Création de Namaqua détenue à 40,76% par la société Masakhane Interwaste Pty Ltd ;
- Création d'Interwaste Petrochemicals détenue à 48,99% par la société Interwaste Pty. Suite à la constatation de coûts liés à cette opération, un montant de 0.6 million d'euros a été comptabilisé en « autres éléments non courants » (Cf Note 3.2.4.13). A noter que par un mécanisme d'actions de préférence en faveur d'Interwaste, l'intégralité des résultats et capitaux propres de Petrochemicals sont imputés en Part du groupe pendant un temps défini.

L'ultime opération concernant la société située au Mozambique "Moz Environmental Limitada" sera finalisée au cours du premier semestre 2021, avec une détention directe à 100% par Séché Holdings SA.

c. Opérations de restructuration juridique

- Absorption de la société péruvienne Taris par la société Kanay le 15 janvier 2020 avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 ;
- Absorption de la société espagnole Solarca Castilla La Mancha par la société Solarca SL le 2 juin 2020 avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 ;
- Transmission universelle de patrimoine de la société française Sodicome à la société Séché Healthcare au 1er janvier 2020 ;
- Liquidation de la société française Transval, consolidée selon la méthode de l'intégration globale en février 2020.

d. Créations de filiales

- Solena Valorisation a été créée le 27 juillet 2020 suite à l'accord du Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologies de l'Aveyron ; La société est détenue à hauteur de 60% par Séché Environnement et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. L'usine sera exploitée dans le cadre d'une délégation de service public pour le compte du Sydrom de l'Aveyron, portant sur le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une solution de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés (déchets dits non dangereux).

- Sovatrise, Société de Valorisation et de TRI Séché Eiffage, a été créée le 22 juillet 2020 en vue d'exploiter une plateforme de tri et de valorisation de matériaux excavés. La société est détenue à hauteur de 65% par Séché Eco Services et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. L'activité n'a pas démarré sur l'exercice 2020.
- Mo'UVE a été créée le 23 novembre 2020 suite à l'appel d'offres remporté auprès de la Sirtomad ; La société est détenue à hauteur de 100% par Séché Environnement et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale. L'usine d'incinération de Montauban sera exploitée et modernisée dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 20 ans. A compter du 1^{er} janvier 2021, Séché Environnement assurera la gestion de l'unité de valorisation énergétique.
- Varenne Investments Pty Ltd a été créée le 04 juin 2020 dans le but de créer un site d'enfouissement de déchets non dangereux dans la région de Cape Town. La société sud-africaine est détenue à 100% par Séché Holdings SA et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

e. Cessions de filiales

Aucune cession significative avec ou sans perte de contrôle n'a été réalisée au cours de l'exercice 2020, ni au cours de l'exercice 2019.

3.2.2.2 Autres faits marquants de l'exercice

a. Fin du contrat de gestion délégué de l'incinérateur de Béarn

Le conseil syndical de Valor Béarn, syndicat mixte de traitement des déchets, a décidé de ne pas renouveler le contrat de gestion délégué de l'incinérateur de Béarn octroyé à Séché Environnement. Ainsi, le contrat de gestion délégué a pris fin le 30 juin 2020.

Les coûts et engagements liés à la fin du contrat actuel pour un montant de 2.9 millions d'euros figurant à la ligne "charges de réhabilitation/ entretien site de traitement et actifs concédés" avaient déjà été appréhendés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ; la reprise de provision correspondante est sur la ligne "amortissements, dépréciations et provisions" (Cf. Note 3.2.4.6).

b. Conséquences de l'interruption de l'exploitation du site de Senerval

Dans un contexte d'interruption de l'exploitation du site de Senerval qui s'est achevé fin août 2019, un nouvel avenant n°11 a été autorisé par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg le 18 décembre 2020.

Des charges sur le fonctionnement de l'installation au cours de l'exercice 2020 ont entraîné des surcoûts impactant l'excédent brut d'exploitation à hauteur de 8 millions d'euros.

3.2.3 Périmètre de consolidation

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Méthode d'intégration
			31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020
SOCIETE MERE						
Séché Environnement	Changé	France	mère	mère	mère	mère
FILIALES CONSOLIDEES						
Alcéa	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Béarn Environnement	Pau	France	100,00	100,00	IG	IG
Ciclo	Quilicura	Chili	70,00	70,00	IG	IG
Depo	Milan	Italie	90,00	90,00	IG	IG
Drakenstein Energy Pty ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	83,17	IG	IG
Drimm	Montech	France	100,00	100,00	IG	IG
Earth 2 Earth Pty Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	-	IG	-
East Gauteng Energy Pty Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	83,17	IG	IG
Ecosite de la Croix Irtelle	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Eden Waste Construction Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	75,00	62,38	IG	IG
Eden Waste Management Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	75,00	62,38	IG	IG
Eden Waste Operations Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	75,00	62,38	IG	IG
Energécie	Changé	France	74,60	74,60	IG	IG
Envirowaste SA Pty Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	83,17	IG	IG
Gabarre Energies	Les Abymes	France	51,00	51,00	IG	IG
Gerep	Paris	France	50,00	50,00	MEE	MEE
Greens Scrap Recycling Pty Ltd ⁽¹⁾	Germiston South	Afrique du Sud	100,00	83,17	IG	IG
IberTredi Medioambiental	Barcelone	Espagne	100,00	100,00	IG	IG
Interwaste Environmental Solutions Ltd	Gauteng	Afrique du Sud	100	-	IG	-
Interwaste Environmental Solutions Pty Ltd	Lusaka	Zambie	99,00	82,33	IG	IG
Interwaste Holding Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	83,17	IG	IG
Interwaste Industrial Cleaning Pty Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	50,00	41,59	MEE	MEE
Interwaste On-site Pty Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	49,00	48,99	IG	IG
Interwaste Petrochemicals ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	-	48,99	-	IG

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Méthode d'intégration
			31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020
Interwaste Properties Pty Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	83,17	IG	IG
Interwaste Pty ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	83,17	IG	IG
IWE Fleet Sales Pty ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	100,00	83,17	IG	IG
Kanay	Lima	Pérou	100,00	100,00	IG	IG
Karu Energy	-	Guadeloupe	24,00	24,00	MEE	MEE
La Barre Thomas	Rennes	France	40,00	40,00	MEE	MEE
Limpopo Platinum Waste Pty Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	70,00	58,22	IG	IG
M53 ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	-	32,40	-	MEE
Mayenne Investment ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	-	100,00	-	IG
Masakhane Interwaste Pty Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	65,00	48,32	IG	IG
Mecomer	Milan	Italie	90,00	90,00	IG	IG
Mo'UVE	Montauban	France	-	100,00	-	IG
Moz Environmental Limitada ⁽¹⁾	Maputo	Mozambique	100,00	100,00	IG	IG
Namaqua ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	-	40,20	-	IG
Opale Environnement	Calais	France	100,00	100,00	IG	IG
Platinum Waste Resources Pty Ltd ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	51,00	42,42	IG	IG
Sabsco Asia ⁽²⁾	Singapore	Singapour	76,00	86,00	IG	IG
Sabsco Limited ⁽²⁾	Kent	Royaume Uni	76,00	86,00	IG	IG
Sabsco Malaysia ⁽²⁾	Petaling Jaya	Malaisie	76,00	86,00	IG	IG
SAEM Transval	St Georges les Baillargeaux	France	35,00	-	MEE	-
SCI LCDL	Changé	France	99,80	99,80	IG	IG
SCI Les Chênes Secs	Changé	France	99,80	99,80	IG	IG
SCI Mézerolles	Changé	France	99,99	99,99	IG	IG
Séché Alliance	Changé	France	99,94	100,00	IG	IG
Séché Chile Spa	Las Condes	Chili	100,00	100,00	IG	IG
Séché Développement	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Éco-industries	Changé	France	99,99	100,00	IG	IG
Séché Éco-services	Changé	France	99,98	100,00	IG	IG
Séché Environnement Ouest	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché Holdings SA ⁽¹⁾	Gauteng	Afrique du Sud	-	100,00	-	IG
Seche Health Arequipa	Lima	Pérou	100,00	100,00	IG	IG

Dénomination	Ville	Pays	% d'intérêt	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Méthode d'intégration
			31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020
Séché Healthcare	Changé	France	100,00	100,00	IG	IG
Séché South Africa ⁽¹⁾	Claremont	Afrique du Sud	100,00	83,17	IG	IG
Séché Transports	Changé	France	99,50	100,00	IG	IG
Séché Urgences Interventions	La Guerche-de-Bretagne	France	100,00	100,00	IG	IG
Sem Tredi	Mexico	Mexique	100,00	100,00	IG	IG
Sénergies	Changé	France	80,00	80,00	IG	IG
Sénerval	Strasbourg	France	99,90	99,90	IG	IG
Singapour MTT ⁽²⁾	Singapore	Singapour	76,00	86,00	IG	IG
Sodicome	Saint-Gilles	France	100,00	0,00	IG	-
Sogad	Le Passage	France	50,00	50,00	MEE	MEE
Solarca Castilla ⁽³⁾	Puertollano	Espagne	76,00	-	IG	-
Solarca France ⁽²⁾	Marseille	France	71,03	80,38	IG	IG
Solarca Portugal ⁽²⁾	Setubal	Portugal	76,00	86,00	IG	IG
Solarca Qatar ⁽²⁾	Doha	Qatar	37,24	42,14	IG	IG
Solarca Russie ⁽²⁾	Moscou	Russie	76,00	86,00	IG	IG
Solarca SL ⁽²⁾	La Selva Del Camp	Espagne	76,00	86,00	IG	IG
Solena	Viviez	France	60,00	60,00	IG	IG
Solena Valorisation	Viviez	France	-	60,00	-	IG
Soluciones Ambientales Del Norte	Antofagasta	Chili	100,00	100,00	IG	IG
Sotrefi	Etupes	France	100,00	100,00	IG	IG
Sovatrise	Chassieu	France	-	65,00	-	IG
Speichim Processing	Saint-Vulbas	France	100,00	100,00	IG	IG
Taris ⁽³⁾	Lima	Pérou	100,00	-	IG	-
Therm-Service	Seevetal	Allemagne	76,00	86,00	IG	IG
Tredi Argentina	Buenos Aires	Argentine	100,00	100,00	IG	IG
Tredi SA	Saint-Vulbas	France	100,00	100,00	IG	IG
Triadis Services	Etampes	France	100,00	100,00	IG	IG
UTM	Lübeck	Allemagne	100,00	100,00	IG	IG
Valls Quimica	Valls	Espagne	100,00	100,00	IG	IG
Varenne Investments (Pty) LTD	Gauteng	Afrique du Sud	-	100,00	-	IG

(1) : Cf. Note 3.2.2.1.b

(2): Cf. Note 3.2.2.1.a

(3): Cf. Note 3.2.2.1.c

Filiales non consolidées

Certaines sociétés ont été exclues du périmètre de consolidation compte tenu de l'absence d'activité portées par ces dernières.

<i>(en milliers d'euros)</i>	% détention du Groupe	Montant des capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Juste valeur de la participation
Solarca Chile	85,24%	218	220	NS
Solarca Maroc	86,00%	1	3	NS
Solarca South Africa	86,00%	16	20	NS

NC: Non Communiqué. NS : Non Significatif

Les sociétés Solarca Brasil et Solarca Italie ont été liquidées au cours de l'exercice 2020.

3.2.4 Notes annexes aux états financiers consolidés

3.2.4.1 Immobilisations incorporelles

a. Goodwill

La synthèse des goodwill, ventilés par UGT est la suivante :

		Valeur brute						
(en milliers d'euros)	France	Allemagne	Espagne	Chili	Pérou	Afrique du Sud	Italie	Total
Au 31 décembre 2019	257.255	3.582	12.050	6.398	25.302	2.073	28.947	335.607
Variation de périmètre	-	-	-	3.697	-	-	-	3.697
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart conversion	-	-	-	(44)	(4.029)	(258)	-	(4.332)
Autres	-	-	1	-	(0)	(0)	-	0
Au 31 décembre 2020	257.255	3.582	12.051	10.051	21.273	1.815	28.947	334.973
		Pertes de valeur						
(en milliers d'euros)	France	Allemagne	Espagne	Chili	Pérou	Afrique du Sud	Italie	Total
Au 31 décembre 2019	(20.220)	-	(5.674)	-	-	-	-	(25.894)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	(20.220)	-	(5.674)	-	-	-	-	(25.894)
		Valeur nette						
(en milliers d'euros)	France	Allemagne	Espagne	Chili	Pérou	Afrique du Sud	Italie	Total
Au 31 décembre 2019	237.035	3.582	6.376	6.398	25.302	2.073	28.947	309.714
Variation de périmètre	-	-	-	3.697	-	-	-	3.697
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart conversion	-	-	-	(44)	(4.029)	(258)	-	(4.332)
Autres	-	-	1	-	-	-	-	1
Au 31 décembre 2020	237.035	3.582	6.377	10.051	21.273	1.815	28.947	309.079

La ligne « variation de périmètre » correspond à la détermination définitive au cours de l'exercice 2020 du goodwill de la société chilienne Ciclo acquise le 3 octobre 2019.

Le test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2020, selon les modalités précisées dans la note 3.2.1.8 d) « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles », a permis de conclure à l'absence de dépréciation à constater.

Le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini d'une part, et le taux de croissance de l'activité d'autre part sont les hypothèses les plus sensibles concernant l'évaluation des tests de dépréciation. Une hausse de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie du Groupe de 140.3 millions d'euros. Une telle minoration ne conduirait pas le Groupe à constater de perte de valeur. Une baisse de 0,2 point du taux de croissance à l'infini aurait pour effet de minorer la juste valeur des flux de trésorerie du Groupe de 63.8 millions d'euros. Une baisse annuelle de 1 point du taux de croissance de l'activité induirait une minoration de 65.5 millions d'euros de la juste valeur des goodwill du Groupe, et ne conduirait pas à constater de perte de valeur.

Il est par ailleurs précisé que l'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de scénario probable selon lequel la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable à l'exception du risque de prolongation des incidences du Covid 19 sur nos opérations au Pérou dont le plan de développement a été fortement impacté en 2020 par cette crise sanitaire. Ainsi la valorisation de l'UGT Pérou dépend de la capacité à réaliser des projets de développement prévus dans le plan d'affaires. Un décalage d'un an de ce programme pourrait entraîner une dépréciation ultérieure de l'ordre de 2 millions d'euros.

b. Autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels, brevets	Actifs incorporels du domaine concédé	Autres immobilisations incorporelles	Total
	Valeur brute			
Au 31 décembre 2018	11.717	69.496	21.602	102.816
Acquisitions	1.111	-	3.036	4.147
Cessions	(510)	-	(36)	(546)
Variation de périmètre	99	-	24.416	24.515
Ecart de conversion	23	-	359	381
Changement de méthode	-	-	(4.355)	(4.355)
Autres	8	-	(241)	(233)
Au 31 décembre 2019	12.448	69.496	44.781	126.726
Acquisitions	1 468	(222)	5 614	6 861
Cessions	(561)	-	288	(273)
Variation de périmètre	(0)	-	-	-
Ecart de conversion	(129)	(1)	(1 087)	(1 217)
Changement de méthode	-	-	-	-
Autres	74	(4 210)	2 716	(1 420)
Au 31 décembre 2020	13 300	65 063	52 312	130 676

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels, brevets	Actifs incorporels du domaine concédé	Autres immobilisations incorporelles	Total
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31 décembre 2018	(10.054)	(15.908)	(6.387)	(32.349)
Dotations	(1.180)	(4.147)	(4.136)	(9.463)
Pertes de valeur	-	-	61	61
Cessions	570	-	(371)	199
Variation de périmètre	(6)	-	21	15
Écarts de conversion	(1)	-	(50)	(51)
Autres	15	-	2	17
Au 31 décembre 2019	(10.656)	(20.055)	(10.860)	(41.571)
Dotations	(1 535)	(3 990)	(4 050)	(9 576)
Pertes de valeur	-	-	-	-
Cessions	675	-	(365)	310
Variation de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	33	-	183	216
Autres	(29)	401	149	521
Au 31 décembre 2020	(11 512)	(23 644)	(14 944)	(50 100)
Valeurs nettes				
Au 31 décembre 2019	1.792	49.441	33.920	85.154
Au 31 décembre 2020	1 789	41 419	37 368	80 575

Aucune immobilisation incorporelle n'a été générée en interne.

Les acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2020 sont principalement des projets informatiques et des licences pour 4.9 millions d'euros.

Les lignes « Autres » pour un montant net de -1 million d'euros correspondent à des reclassements vers les postes des immobilisations corporelles (Cf Note 3.2.4.2).

L'impact net des écarts de conversion de 1 million d'euros s'explique par la dégradation des devises sud-africaine et péruvienne au 31 décembre 2020.

3.2.4.2 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériel de transport	Agencements & Matériel de bureau	Immobilisations en cours	Locations	Total
Valeur brute								
Au 31 décembre 2019	39.930	194.725	433.711	50.831	119.757	34.669	78.076	951.697
Acquisitions	1 303	3 165	22 011	1 833	5 753	21 873	18 674	74 612
Cessions	(154)	(7 616)	(15 483)	(4 565)	(6 249)	(301)	(2 137)	(36 505)
Variation de périmètre	-	0	-	0	0	0	0	0
Ecart de conversion	(328)	(2 444)	(1 249)	(3 837)	(2 261)	(532)	(3 292)	(13 944)
Autres	6 561	9 075	7 385	3 316	(2 567)	(21 789)	(4 113)	(2 130)
Au 31 décembre 2020	47 311	196 906	446 375	47 578	114 432	33 919	87 208	973 730
Amortissements et pertes de valeur								
Au 31 décembre 2019	(7.508)	(133.432)	(349.257)	(35.686)	(79.313)	-	(29.762)	(634.960)
Dotations	(859)	(15 204)	(24 801)	(3 163)	(8 645)	-	(14 811)	(67 482)
Pertes de valeur	-	-	(242)	(1)	-	-	-	(243)
Cessions	113	7 246	15 305	3 975	6 076	-	1 761	34 476
Variation de périmètre	-	0	-	(0)	0	-	0	0
Ecart de conversion	(95)	896	718	2 336	1 304	-	1 190	6 349
Autres	(2 360)	(612)	1 002	(1 792)	(2 924)	-	2 733	1 898
Au 31 décembre 2020	(10 708)	(141 105)	(357 275)	(34 330)	(77 655)	-	(38 889)	(659 962)
Valeur nette								
Au 31 décembre 2019	32.422	61 293	84 454	15 145	40 444	34 669	48 314	316 737
Au 31 décembre 2020	36 603	55 800	89 100	13 248	36 778	33 919	48 319	313 768

Les lignes « Autres » hors location pour 1.1 millions d'euros correspondent à des reclassements de compte à compte au poste « autres immobilisations incorporelles » pour 1 million d'euros (Cf. Note 3.2.4.1).

L'impact net des écarts de conversion de 7.6 millions d'euros s'explique par la dégradation des devises sud-africaine et péruvienne au 31 décembre 2020.

Les contrats de location se décomposent ainsi par nature :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Inst. Techn.	Matériel de transport	Agencements	Autres immobilisations	Total Locations
Valeur brute							
Au 31 décembre 2019	1 727	29 602	22 258	24 196	191	103	78 076
Acquisitions	24	2 263	5 487	10 702	198	-	18 674
Cessions	-	(671)	(625)	(841)	-	-	(2 137)
Variation de périmètre	-	(0)	-	-	-	-	(0)
Ecart de conversion	(7)	(381)	(814)	(2 062)	(29)	-	(3 292)
Autres	(86)	824	(1 979)	(2 817)	48	(103)	(4 113)
Au 31 décembre 2020	1 658	31 636	24 328	29 178	408	-	87 208
Amortissements et pertes de valeur							
Au 31 décembre 2019	(285)	(9.692)	(10.420)	(9.262)	(59)	(42)	(29.762)
Dotations	(239)	(4 299)	(5 494)	(4 689)	(90)	-	(14 811)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Cessions	7	317	795	643	-	-	1 761
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	1	115	313	752	10	-	1 190
Autres	0	613	341	1 755	(20)	42	2 733
Au 31 décembre 2020	(516)	(12 947)	(14 465)	(10 802)	(159)	-	(38 889)
Valeur nette							
Au 31 décembre 2019	1.442	19.910	11.838	14.934	132	61	48.314
Au 31 décembre 2020	1 141	18 690	9 862	18 377	249	-	48 319

La charge de location est analysée à la Note 3.2.4.11.a.

3.2.4.3 Participations dans les entreprises associées

a. Synthèse des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées portées par le Groupe sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
La Barre Thomas	50	-
Transval	45	-
Gerep	-	-
Sogad	336	180
Karu Energy SAS	-	-
Total	431	180

b. Variation des participations dans les entreprises associées

La variation des participations dans les entreprises associées portées par le Groupe s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Solde en début de période	3.276	431
Variations de périmètre	(2.589)	(45)
Dépréciations	-	-
Quote-part dans le résultat net de la période ⁽¹⁾	(44)	(1 477)
Participations dans les entreprises associées	-	-
Variation des autres éléments du résultat global	-	-
Dividendes reçus / versés	(325)	-
Autres ⁽¹⁾	113	1 271
Solde en fin de période	431	180

(1) : Cf. Note 3.4.16. La quote-part négative des participations dans les entreprises associées a été reclassée en provisions non courantes (Cf. Note 3.2.4.6).

c. Informations financières sur les entreprises associées

Les informations résumées ci-dessous représentent 100 % des états de situations financières et comptes de résultat des entreprises associées.

Dans le respect de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », l'état de situation financière et le compte de résultat résumés au 31 décembre 2020 correspondent aux comptes disponibles les plus récents.

(en milliers d'euros)	La Barre Thomas	Gerep (*)	Sogad
Actifs non courants	6	1 087	1 618
Actifs courants	1 098	888	1 381
Total Actif	1 104	1 975	3 000
Capitaux propres	(13)	(2 878)	481
Passifs non courants	-	584	386
Passifs courants	1 117	4 270	2 133
Total Passif et Capitaux propres	1 104	1 975	3 000
Chiffre d'affaires	2 264	2 661	3 864
Excédent brut d'exploitation	(136)	47	150
Résultat opérationnel courant	(137)	(2 488)	(241)
Résultat opérationnel	(137)	(2 488)	(241)
Résultat net	(137)	(2 490)	(230)

(*) : Une provision relative aux coûts estimés jusqu'à la date d'arrêt de l'activité pour un montant de 2.5 millions d'euros a été constatée au cours de l'exercice 2020.

d. Transactions avec les entreprises associées

Le Groupe n'a réalisé aucune transaction significative avec ses entreprises associées.

3.2.4.4 Actifs et passifs financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2020		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments de capitaux propres	742	-	742	594	-	594
Prêts et créances financières	7.254	1.078	8.332	6 614	974	7 588
Actifs financiers	7.996	1.078	9.074	7 209	974	8 183
Créances clients et autres débiteurs	42.457	179.480	221.937	35 736	171 023	206 759
Autres actifs financiers opérationnels	432	43.272	43.704	194	32 103	32 297
Prêts & créances opérationnels au coût amorti	42.889	222.752	265.641	35 930	203 126	239 056
Instruments dérivés - actif	-	-	-	-	-	-
Autres instruments à la JV par le résultat	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la JV par le résultat	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	92.276	92.276	-	105 265	105 265
Total Actifs financiers	50.885	316.106	366.991	43 139	309 365	352 504
Dettes financières	485.238	63.228	548.466	487 729	67 809	555 538
Instruments dérivés - passif	189	83	272	0	75	75
Autres passifs financiers opérationnels	9.681	250.412	260.093	2 377	232 819	235 196
Total Passifs financiers	495.108	313.723	808.831	490 106	300 702	790 809

Les actifs financiers non courants sont principalement constitués de la créance due par l'Eurométropole Strasbourg à Sénerval au titre des avenants du contrat de Délégation de service public et du GER (Cf. Note 3.2.1.9). Cette créance est récupérable sur la durée restante de la délégation prévue jusqu'en juin 2030 : elle concerne la rémunération des prestations réalisées et des manques à gagner pendant la période d'indisponibilité des installations de traitement de déchets et de génération d'énergie vapeur.

a. Actifs financiers

i. Instruments de capitaux propres

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Acquisitions	Cessions/ remboursements	Pertes de valeur	Autres	31 décembre 2020
Solarca Maroc	9	-	-	-	-	9
Solarca Italie	-	-	(10)	-	10	-
Solarca Brazil	17	-	(17)	-	-	-
Solarca Chile	7	3	-	-	-	10
Autres	11	9	-	-	(10)	10
Titres non consolidés	44	12	(27)	-	-	30
Emertec	370	-	(5)	(128)	-	237
Autres OPCVM	328	-	-	-	-	328
OPCVM	698	-	(5)	(128)	-	565
Total Instruments de capitaux propres	742	13	(32)	(128)	-	594

ii. Prêts et créances au coût amorti

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2020		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dépôts et cautionnements	3.165	276	3.441	2.793	227	3.020
Prêts	2.070	122	2.192	2.349	66	2.415
Créances opérationnelles concessives	2.019	680	2.699	1.473	680	2.153
Prêts et créances financières	7.254	1.078	8.332	6.614	974	7.588
Clients et autres débiteurs	42.457	179.480	221.937	35.736	171.023	206.759
Etat	-	29.712	29.712	-	20.938	20.938
Créances IS	425	2.508	2.933	84	2.778	2.862
Avances et acomptes versés	-	3.721	3.721	-	1.284	1.284
Créances sociales	-	315	315	-	388	388
Créances / cessions d'immos	-	4	4	-	5	5
Créances diverses	7	6.689	6.696	110	6.423	6.533
Compte-courants débiteurs	-	323	323	-	288	288
Autres actifs opérationnels	432	43.272	43.704	194	32.103	32.297
Prêts et créances opérationnels	42.889	222.752	265.641	35.930	203.126	239.056
Prêts et créances au coût amorti	50.143	223.830	273.973	42.544	204.100	246.645

Le 28 décembre 2020, le Groupe a réalisé une cession de créances de 24.2 millions d'euros, sans recours, assortie d'une assurance sur les créances cédées. Le 31 décembre 2019, le Groupe avait réalisé une opération similaire pour un montant de 24.2 millions d'euros.

Les dépréciations et pertes de valeur sur prêts et créances se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2020		
	Brut	Dépréciations & Pertes de valeur	Net	Brut	Dépréciations & Pertes de valeur	Net
Prêts et créances financières	8.339	(7)	8.332	7 841	(253)	7 588
Clients et autres débiteurs	227.182	(5.245)	221.937	212 018	(5 259)	206 759
Autres actifs opérationnels	43.732	(28)	43.704	32 323	(25)	32 297
Prêts et créances au coût amorti	279.253	(5.280)	273.973	252 182	(5 537)	246 645

iii. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Trésorerie	77.214	98 194
Equivalents de trésorerie	15.062	7 071
Trésorerie & équivalents de trésorerie	92.276	105 265

Les équivalents de trésorerie correspondent à des SICAV.

b. Passifs financiers

i. Dettes financières

La variation de l'endettement sur l'exercice s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Variation	Nouveaux	Remboursements	Ecarts de conversion	Autres	31 décembre 2020
Emprunts auprès Ets crédit	235.847	-	64 391	(25 901)	(1 717)	(1 506)	271 114
Emprunts obligataires	254.013	-	-	(25 000)	-	291	229 304
Locations	42.895	-	18 803	(14 303)	(1 680)	(755)	44 960
Autres dettes financières (y compris ICNE)	4.176	(526)	38	13	(33)	(589)	3 078
Concours bancaires courants	11.535	(3 458)	-	-	(995)	(1)	7 081
Variation de l'endettement	548.467	(3 984)	83 232	(65 191)	(4 426)	(2 561)	555 538

La charge de location est analysée à la Note 3.2.4.11.a.

Au 31 décembre 2020, l'endettement du Groupe se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès Ets crédit	271 114	42 609	198 691	29 814	138 811	132 303
Emprunts obligataires	229 304	-	139 349	89 955	229 304	-
Locations	44 960	15 078	26 491	3 391	32 963	11 998
Autres dettes financières (y compris ICNE)	3 078	3 040	14	24	333	2 743
Concours bancaires courants	7 081	7 081	-	-	7 080	0
Total	555 538	67 809	364 545	123 184	408 490	147 045

Les expositions au risque de liquidité mentionnant les ratios bancaires et au risque de taux d'intérêt sont exposées respectivement aux notes 3.2.4.17.d) et 3.2.4.17.e).

La dette financière est à 95% contractée en euros (Cf Note 3.2.4.17.f).

ii. Dettes opérationnelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2020		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Fournisseurs	-	123 185	123 185	-	115 150	115 150
Dettes sur acquisition d'immobilisations	9 511	26 056	35 567	2 334	22 957	25 291
Avances & acomptes reçus	6	2 931	2 937	-	6 876	6 876
Dettes sociales	-	29 451	29 451	-	28 663	28 663
Etat (hors IS)	-	37 387	37 387	-	39 436	39 436
IS	-	6 438	6 438	-	1 440	1 440
Comptes courants créditeurs	-	1 472	1 472	-	1 153	1 153
Charges à payer	-	2 005	-	-	1 912	1 912
Dettes diverses	-	1 549	1 549	4	440	444
Autres fonds propres	164	-	164	39	-	39
Passif de renouvellement	-	7 679	7 679	-	7 053	7 053
Produits constatés d'avance	-	12 260	12 260	-	7 738	7 738
Dettes opérationnelles	9 681	250 413	260 094	2 377	232 819	235 196

La diminution du poste « Dettes sur acquisition d'immobilisations » correspond pour 9 millions d'euros à des paiements réalisés au cours de l'exercice 2020 suite à l'acquisition du Groupe italien Mecomer en 2019 (Cf. Note 3.2.4.18 b).

La ligne « Dettes sur acquisition d'immobilisations » comprend 9.5 millions d'euros de compléments de prix liés aux prises de contrôle réalisées au cours de l'exercice 2019 en Italie et au Chili, dont 2.3 millions d'euros sont classés en non courant. (Cf. Note 3.2.2.2.a)

L'augmentation de la ligne "Avances et acomptes reçus" de près de 4 millions d'euros s'explique par l'avance annuelle de 2 millions d'euros reçue du contrat syndical de Béarn

non imputée sur la facturation du fait de la fin du contrat de gestion délégué de l'incinérateur de Béarn au 30 juin 2020 (Cf. Note 3.2.2.2.a), et par l'avance de 2 millions d'euros reçue du Métropole Grand Paris dans le cadre du nouveau chantier de construction de la piscine olympique.

La ligne "IS" diminue de 5 millions d'euros suite aux effets de la crise sanitaire Covid-19.

La diminution de la ligne "Produits constatés d'avance" de 4.5 millions d'euros est principalement liée au nouvel avenant n°11 du 18 décembre 2020 entre le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg et la société Sénerval.

c. Instruments dérivés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2020		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments dérivés - actif	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés - passif	189	83	272	-	75	75

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe ont pour objet la couverture des flux de trésorerie liés à son financement. La gestion de ces instruments négociés sur des marchés organisés est effectuée par la Direction financière du Groupe.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2020	
	Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Swaps	10.000	(51)	-	-
Collars	80.000	(221)	35.000	(75)
Total	90.000	(272)	35.000	(75)

Au 31 décembre 2020, la maturité des instruments de couverture des flux de trésorerie est la suivante :

(en milliers d'euros)	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Swaps	-	-	-	-
Collars	35.000	-	-	35.000
Total	35.000	-	-	35.000

Les pertes et gains enregistrés en autres éléments du résultat global sur la période s'élèvent à 0,2 million d'euros.

Le montant cumulé avant impôts différés au 31 décembre 2020 des autres éléments du résultat global s'élève à 0,3 million d'euros. La part inefficace de ces couvertures est de - 0,1 million d'euros constatée en coût de l'endettement financier brut au cours de l'exercice 2020.

Aucun autre élément du résultat global n'a été recyclé et comptabilisé dans le résultat de la période.

3.2.4.5 Engagements envers le personnel

Les hypothèses actuarielles moyennes utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi en France, sont les suivantes :

	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Taux d'actualisation (*)	0,70%	0,60%
Augmentation des salaires	Entre 1,60% et 2%	Entre 1,60% et 2%
Table de mortalité	INSEE 2013-2015 par sexe	INSEE 2014-2016 par sexe
Age de départ à la retraite :		
<i>Cadres</i>	<i>fonction de la date de naissance entre 60 et 67 ans</i>	<i>fonction de la date de naissance entre 60 et 67 ans</i>
<i>Non cadres</i>		
Taux de mobilité	fonction des âges : 6,5% à 0% à partir de 60 ans avec distinction cadre/ non cadre	fonction des âges : 6,5% à 0% à partir de 60 ans avec distinction cadre/ non cadre
Taux de charges sociales :		
<i>Cadres</i>	46%	46%
<i>Non cadres</i>	41%	41%

(*) : Le taux d'actualisation retenu est fixé par référence au taux d'émission des obligations en euros du secteur privé de grande qualité (sous-entendu de sociétés cotées AA ou AAA) pour des durées équivalentes à la durée des engagements. Au 31 décembre 2020, la maturité des engagements est de 13,2 ans.

Les principales conventions collectives applicables pour la France sont les suivantes :

- Convention collective nationale des industries chimiques et connexes ;
- Convention collective nationale des activités du déchet.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Dette actuarielle en fin d'exercice (a)	19.028	19 887
Juste valeur des actifs de couverture (b)	(6.876)	(5 827)
Engagements de retraite – France (a)+(b)	12.152	14 060
Engagements de retraite - International	1.199	1 385
Engagements de retraite	13.351	15 445
Médailles du travail	920	942
Total de l'engagement net en fin d'exercice	14.272	16 387
Provision reconnue au passif du bilan	14.358	16 497
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	86	110

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi pour la France :

i. Evolution du montant des engagements de retraite

L'évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur le périmètre France est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Montant de la dette actuarielle en début d'exercice	12.177	19 028
Coût des services rendus	770	1 266
Intérêt sur la dette actuarielle	137	128
Modifications des régimes	-	(11)
Réductions/Cessations de régimes	-	(473)
Cotisations versées	-	-
Prestations payées	(847)	(912)
Acquisitions/Cessions de filiales	24	-
Pertes (gains) actuariels	6.766	862
Autres	-	-
Montant de la dette actuarielle en fin d'exercice (a)	19.028	19 887
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	(6.962)	(6 876)
Produit d'intérêts des actifs de couverture	(77)	(48)
Réductions/Cessations de régimes	-	-
Cotisations perçues	-	-
Prestations versées	283	980
Frais de gestion	-	-
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-
Pertes (gains) actuariels	(119)	117
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice (b)	(6.875)	(5 827)
Engagements de retraite net (a)+(b)	12.152	14 060

Les engagements de retraite des filiales mexicaine et italienne ne sont pas détaillés dans les notes annexes compte tenu du caractère non significatif.

Une hausse de 0,5% du taux d'actualisation diminuerait la dette actuarielle de 1.2 million d'euros. Une baisse de 0,5% du taux d'actualisation augmenterait la dette actuarielle de 1.3 million d'euros.

ii. Evolution du montant des engagements de médaille du travail

L'engagement du Groupe concernant la médaille du travail évolue comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Montant de l'engagement en début d'exercice	871	920
Coût des services rendus	78	106
Intérêt sur la dette actuarielle	8	6
Prestations réglées	(99)	(108)
Acquisitions/Cessions de filiales	-	-
Pertes (gains) actuariels	60	26
Autres	2	(8)
Montant de l'engagement en fin d'exercice	920	942

iii. Impacts sur l'état du résultat global

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Coût des services	78	98
Intérêt sur la dette actuarielle	8	6
Produit d'intérêts des actifs de couverture	-	-
Frais de gestion	-	-
Pertes (gains) actuariels	(118)	19
Changements d'hypothèses	178	7
Coût net des avantages au compte de résultat	146	130
Coût net des avantages au résultat global	146	130

3.2.4.6 Provisions courantes et non courantes

Les provisions courantes et non courantes évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres éléments du résultat global	Ecart de conversion	Autres	31 décembre 2020
Engagements envers le personnel ⁽¹⁾	14.358	1 481	-	(221)	975	(6)	(89)	16 497
Autres provisions non courantes ⁽²⁾	18.891	1 411	(144)	(5)	-	(884)	2 916	22 185
PROVISIONS NON COURANTES	33.249	2 891	(144)	(226)	975	(890)	2 827	38 682
Provisions litiges	540	656	(138)	(634)	-	-	190	614
Provisions autres charges	4.902	1 008	(3 145)	(574)	-	(1)	(1 048)	1 142
PROVISIONS COURANTES	5.442	1 664	(3 284)	(1 208)	-	(1)	(857)	1 756
TOTAL	38.691	4 556	(3 428)	(1 434)	975	(891)	1 969	40 439

(1) : Cf. Note 2.4.5.

(2):

Provisions pour pour suivi trentenaire : 18.5 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 17.6 millions au 31 décembre 2019.

Provisions pour autres risques : 2.7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 1.2 million d'euros au 31 décembre 2019, soit une hausse de 1.5 million d'euros suite à la quote-part négative de participation des entreprises associées (Cf Note 3.2.4.3.b).

Dont provisions pour risques sociaux : 1 million d'euros au 31 décembre 2020 contre 0.5 million d'euros au 31 décembre 2019, soit une hausse de 0.5 million d'euros faisant suite aux reclassements des provisions courantes vers non courantes.

(3): correspond à des litiges pour risques fiscaux au 31 décembre 2020

(4) : comprend principalement divers risques liés à l'environnement et aux affaires.

La provision pour risque amiante de la filiale française Trédi enregistrée au 31 décembre 2019 pour 1.1 million d'euros a été reprise pour 0.4 million d'euros. Le solde de la provision a été reclassé en "Autres provisions non courantes" pour 0.6 million d'euros.

Par ailleurs, la provision pour gros entretien et renouvellement des installations en gestion déléguée de la société Béarn Environnement a été reprise pour 2.9 millions d'euros au 31 décembre 2020 suite à la fin du contrat de gestion délégué de l'incinérateur au 30 juin 2020. La charge correspondante est enregistrée à la ligne "charges de réhabilitation/ entretien site de traitement et actifs concédés". (Cf. Note 3.2.2.2.a).

Les flux de dotations, reprises présentés ci-dessus, sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé :

(en milliers d'euros)	(Reprises)/Dotations nettes 2019	(Reprises)/Dotations nettes 2020
Résultat opérationnel courant	200	(306)
Résultat opérationnel	-	-
Autres charges financières	585	657
TOTAL	785	351

3.2.4.7 Impôts différés

La ventilation des impôts différés par nature se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Déficits reportables	27 308	25 929
Avantages envers le personnel	3 370	3 636
Provisions à caractère fiscal	(4 539)	(3 270)
Différence entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(2 438)	(1 884)
Mise à la juste valeur des actifs	(5 437)	(5 090)
Actualisation provision suivi trentenaire	(1 098)	(803)
Gros entretien et réparation industriel	(3 801)	(3 758)
Provisions non déduites	3 960	3 252
Autres	92	(651)
TOTAL	17 417	17 361
<i>Dont impôt différé Actif</i>	<i>24 300</i>	<i>23 438</i>
<i>Dont impôt différé Passif</i>	<i>6 883</i>	<i>6 076</i>

Les impôts différés sur les déficits reportables sont reconnus à hauteur de 25.9 millions d'euros et concernent la France pour 22.8 millions d'euros et le périmètre International pour 3.1 millions d'euros, dont :

- France : 22.2 millions d'euros liés à l'activation des déficits de l'intégration fiscale, dont l'origine date des années 2012 et 2013, lié au provisionnement intégral de l'engagement de Séché Environnement dans HIME ; Le montant de cette créance d'impôt tient compte de la baisse progressive du taux d'impôt sur les sociétés en France de 32.02% à 25,83% à horizon 2022 telle que votée par la loi de finances pour 2021 et des probabilités d'utilisation du déficit de l'intégration fiscale ; Par ailleurs, une consommation du déficit de l'intégration fiscale a été constatée au 31 décembre 2020 pour un montant en base de 13.4 millions d'euros et un impôt différé de 3.7 millions d'euros. Le déficit reportable de l'intégration fiscale de Séché Environnement devrait être apuré en totalité courant 2024.
- International : 3.1 millions d'euros dont 1 million d'euros lié à l'activation des déficits nés au cours de l'exercice 2020 en Espagne, 1.4 million d'euros suite à l'activation de 50% des pertes antérieures compte tenu de la confirmation d'un retour bénéficiaire de la filiale chilienne Soluciones Ambientales Del Norte ces dernières années et des performances opérationnelles futures prévues, et dans une moindre mesure 0.4 million d'euros au Mexique.

Au 31 décembre 2020, le montant des impôts différés actifs non activés relatifs à des déficits reportables s'élève à 6 millions d'euros, contre 7.4 millions d'euros l'exercice précédent.

Les actifs d'impôts différés sur les déficits fiscaux ne sont pas reconnus à hauteur de 6 millions d'euros et concernent principalement le Pérou (1.7 million d'euros), le Chili (1.4 million d'euros pour 50% des pertes antérieures de la filiale Soluciones Ambientales Del Norte et 0.8 million d'euros de la filiale CICLO compte tenu d'un démarrage de l'exploitation prévu en 2023) et l'Afrique du Sud (1.2 million d'euros).

La variation des impôts différés peut s'analyser comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Impôt différé Actif	Impôt différé Passif	Total
Au 31 décembre 2018	23.729	60	23.668
Résultat	(364)	742	(1.106)
Variation de juste valeur des autres éléments du résultat global	2.314	24	2.290
Variation de périmètre	912	8.516	(7.604)
Ecarts de conversion	84	147	(63)
Autres	13	(217)	230
Compensation des impôts différés	(2.389)	(2.389)	-
Au 31 décembre 2019	24.300	6.883	17.416
Résultat	10 612	10 813	(201)
Variation de juste valeur des autres éléments du résultat global	(979)	(1 108)	129
Variation de périmètre	5	6	(1)
Ecarts de conversion	(68)	(358)	290
Autres	6	12	(6)
Compensation des impôts différés	(10 438)	(10 172)	(266)
Au 31 décembre 2020	23 438	6 076	17 361

3.2.4.8 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Engagements donnés dans le cadre de l'activité ordinaire	161 676	137 736
Engagements donnés dans le cadre de l'endettement	47 056	46 479
Engagements donnés dans le cadre de l'activité de gestion de taux d'intérêt	-	-
Engagements donnés	208 732	184 215
Engagements reçus	-	-
Engagements hors bilan	208 732	184 215

a. Engagements hors bilan nés des opérations de l'activité courante

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Garanties financières ⁽¹⁾	98 465	80 401
Avals et cautions	63 211	57 335
Engagements donnés dans le cadre de l'activité ordinaire	161 676	137 736

(1) il s'agit de cautions délivrées à un établissement financier lors de la mise en place des garanties accordées par lui selon l'arrêté ministériel du 1er février 1996. Dont -6 millions d'euros suite à la fin du contrat de gestion délégué de l'incinérateur Béarn (Cf. Note 3.2.2.2.a).

b. Engagements hors bilan donnés ou reçus dans le cadre de l'endettement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Cautions ou lettres d'intention	27 836	33 308
Gages et nantissements d'actifs incorporels et corporels	19 220	13 170
Engagements donnés dans le cadre de l'activité ordinaire	47 056	46 479

Dans le cadre de financement d'actifs, la société a signé des engagements de non-cession des actions qu'elle détient dans les sociétés Sénergies, et Séché-Eco-Industries.

Tous les engagements hors bilan ci-dessus mentionnés couvrent des dettes portées au bilan.

Dans le cadre des contrats de Délégation de service public, Séché environnement accorde aux délégants un engagement de bonne exécution des contrats.

c. Autres engagements hors bilan

Le présent détail des engagements hors bilan du Groupe n'exclut aucun engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

3.2.4.9 Capitaux propres

a. Composition du capital social

Le capital social de Séché Environnement est composé de 7 857 732 actions au nominal de 0.20 € entièrement libérées aux 31 décembre 2019 et 2020.

Le nombre d'actions à droit de vote double est de 3 567 553 au 31 décembre 2020 contre 2 173 269 au 31 décembre 2019.

b. Primes

Le poste "primes" est composé exclusivement de primes d'émission émises lors de différentes augmentations de capital, nettes d'imputation.

c. Réserves de conversion

Les réserves de conversion varient de - 9.8 millions d'euros dont -3.5 millions d'euros résultant de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro, et -5.5 millions d'euros d'impact des variations d'investissement net (Cf. Note 3.1.3).

Les principaux cours de change utilisés (euro/devises) : conversion des éléments du bilan (taux de clôture) et du compte de résultat (taux moyen) sont les suivants :

Pour 1 euro	PEN	CLP	ARS	MXN	ZAR
2019					
Taux moyen	3,74	792,49	54,12	21,68	16,19
Taux clôture	3,72	844,85	67,23	21,22	15,78
2020					
Taux moyen	4,00	900,11	80,96	24,46	18,67
Taux clôture	4,42	868,89	102,85	24,42	18,02

d. Actions propres

Dans le cadre des délégations accordées par les Assemblées générales des actionnaires des 27 avril 2018 et 2017, le Conseil d'administration a fait procéder sur 2018 à des opérations de rachat d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité dont la gestion est confiée à un organisme indépendant. Le mandataire dispose d'un apport initial de 1.4 million d'euros et de 4 862 titres.

Au 31 décembre 2020, le bilan de ces programmes de rachat d'actions (sur l'ensemble de l'année 2020) est le suivant :

	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Nombre d'actions auto-détenues ⁽¹⁾	53.802	57.856
Pourcentage du capital auto-détenu	0,68%	0,74%
Valeur nette comptable des titres auto-détenus (€)	1.894.903	2 305 558
Valeur de marché des titres auto détenus à la fin de la période (€)	2.022.955	2 311 347
Sur la base du cours de clôture du titre Séché Environnement à fin décembre (€)	37,60	39,95

(1) y compris actions propres acquises dans le cadre des programmes antérieurs

e. Résultat par action

Sont présentés ci-après les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

Résultat par action	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	17.825	13 815
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	7.857.732	7 857 732
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	53.802	57 856
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	7.803.930	7 799 876
Résultat par action (en euros)	2,27	1,77
Résultat dilué par action (en euros)	2,27	1,77

f. Dividendes

Sur l'exercice 2020, Séché Environnement a procédé à la distribution de dividendes pour un montant de 7 464 845.40 euros, représentant un dividende par action de 0.95 euro sans distinction du type d'action. Cette distribution a été réalisée en juillet 2020.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2021 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende de 7 464 845.40 euros, soit un dividende par action de 0.95 euro.

3.2.4.10 Produits des activités ordinaires

a. Ventilation du chiffre d'affaires par nature

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Activités de traitement	356.379	335 527
Activités de valorisation	102.388	85 551
Autres services	245.652	251 998
Chiffre d'affaires	704.419	673 076
Autres produits de l'activité	8.137	780
Transferts de charges	3.644	-
Produits des activités ordinaires	716.200	673 856

Les « transferts de charges » ont diminué du fait du changement de présentation comptable de la production immobilisée opéré au cours du premier semestre 2020 (Cf. Note 3.2.1.21 a).

b. Ventilation du chiffre d'affaires par typologie de déchets

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Traitement Déchet Dangereux	450.521	411 469
Traitement Déchet Non Dangereux	253.898	261 607
Total	704.419	673 076

c. Ventilation des produits des activités ordinaires par zone géographique

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
France	546.820	520 176
Europe (hors France)	74.343	73 357
Amérique du Sud	25.021	15 786
Afrique du Sud	64.443	58 808
Reste du monde	5.573	5 729
Total	716.200	673 856

d. Obligations de prestations qui restent à remplir

Les obligations de prestations qui restent à remplir représentent le montant du prix de transaction alloué aux obligations de prestations non encore remplies ou partiellement remplies à la date de clôture ("carnet de commande"). Au 31 décembre 2020, le montant total de chiffre d'affaires non encore reconnu sur les contrats long terme du groupe est de l'ordre de 64.2 M€. Le groupe estime que l'essentiel de ce chiffre d'affaires devrait être reconnu dans les 12 à 36 prochains mois.

e. Actifs et passifs de contrats

L'application de la norme IFRS 15 conduit à présenter les montants relatifs aux actifs et passifs de contrats inclus dans les agrégats "Autres actifs courants" et "Autres passifs courants" de l'état de la situation financière consolidée.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Actifs de contrats	23 381	25 143
Passifs de contrats	12 261	7 738

3.2.4.11 Excédent brut d'exploitation

a. Les charges externes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Sous-traitance	(145.092)	(137 254)
Charges de location	(20.164)	(18 137)
Entretien et réparation	(36.355)	(35 172)
Assurances	(8.624)	(9 735)
Autres charges externes	(56.140)	(39 727)
Charges externes	(266.375)	(240 026)

Les charges externes ont diminué du fait du changement de présentation comptable de la production immobilisée opéré au cours de l'exercice 2020 (Cf. Note 3.2.1.21 a).

La charge de location s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
<i>Amortissements des droits d'utilisation</i>	(13 287)	(14 895)
<i>Intérêts sur dettes locatives</i>	(1 945)	(1 660)
Charges relatives aux loyers retraités au regard d'IFRS16	(15 232)	(16 555)
<i>Loyers variables, contrats de courte durée et/ou portant sur des actifs de faible valeur</i>	(20 164)	(18 137)
Loyers figurant en charges externes	(20 164)	(18 137)
Total	(35 396)	(34 691)

b. Les impôts et taxes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Impôts, taxes et versements assimilés	(9.753)	(9 778)
TGAP	(32.667)	(34 032)
Taxe foncière	(3.167)	(3 232)
Autres	(681)	(620)
Impôts et taxes	(46.268)	(47 663)

c. Les charges de personnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Traitements et salaires (y compris charges sociales)	(169.900)	(161 554)
Participations et intéressements	(2.622)	(2 679)
Cotisations IFC	-	79
Charges de personnel	(172.522)	(164 154)

3.2.4.12 Résultat opérationnel courant

a. Produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Pertes sur créances irrécouvrables	(2.024)	(508)
Autres	(1.824)	(526)
Charges opérationnelles	(3.848)	(1 034)
Autres	191	889
Produits opérationnels	191	889
Autres éléments opérationnels	(3.657)	(144)

Les pertes sur créances irrécouvrables au 31 décembre 2020 sont principalement localisées en Espagne pour 0.3 million d'euros.

Au 31 décembre 2019 les pertes sur créances irrécouvrables étaient principalement localisées en France pour 0.3 million d'euros, en Espagne pour 0.6 million d'euros, et en Afrique du Sud pour 0.2 million d'euros.

La ligne « Autres » des charges opérationnelles au 31 décembre 2020 est non significative. Au 31 décembre 2019, cette ligne s'expliquait principalement pour 1 million d'euros par des charges opérationnelles constatées en France concernant des risques sociaux et amiante provisionnés au 31 décembre 2018 repris au cours de l'exercice 2019.

Les produits opérationnels pour 0.9 million d'euros sont liés à des remboursements d'assurances et transactionnelles à hauteur de 0.4 million d'euros, et à 0.4 million d'euros suite au solde du risque amiante cité ci-avant pour lequel le Groupe a eu gain de cause au cours de l'exercice 2020.

b. Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Amortissements immobilisations incorporelles	(9.509)	(9 576)
Amortissements immobilisations corporelles	(64.653)	(67 579)
Amortissements charges à étaler	(9)	(9)
Dotations nettes aux amortissements	(74.171)	(77 164)
Dépréciations nettes des immobilisations	61	(280)
Dépréciations nettes des stocks, créances commerciales et autres actifs	1.252	298
Variation nette des provisions courantes et non courantes	(200)	306
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	1.113	324
Amortissements, dépréciations et provisions	(73.058)	(76 840)

La ligne « variation nette des provisions courantes et non courantes » est expliquée à la note 3.2.4.6.

3.2.4.13 Résultat opérationnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Immobilisations incorporelles	(80)	38
Immobilisations corporelles	(7)	180
Titres consolidés	(677)	7
Titres non consolidés	-	(27)
Résultat sur cessions d'immobilisations	(764)	198
Immobilisations	-	-
Autres actifs	-	-
Pertes de valeur	-	-
Effet des regroupements d'entreprises	(777)	(1 148)
Autres	501	(2 341)
Autres éléments non courants	(1.040)	(3 292)

Le résultat sur cession d'immobilisations est non significatif au 31 décembre 2020.

En 2019, la perte sur cession des titres consolidés à hauteur de -0.7 million d'euros s'expliquait pour -1 million d'euros par l'effet du changement de méthode de la société péruvienne Kanay suite à la prise de contrôle, et pour 0.3 million d'euros par les liquidations des sociétés Solarca USA et Séché Energie.

Les effets des regroupements d'entreprises correspondent :

- En 2020 : aux sommes engagées dans le cadre de projet d'acquisition de cibles.
- En 2019 : aux sommes engagées dans le cadre de l'acquisition du Groupe italien Mecomer (0.5 million d'euros), du Groupe sud-africain Interwaste (0.2 million d'euros), et de la société chilienne Ciclo S.A. (0.1 million d'euros).

Les sommes enregistrées sur la ligne « Autres » correspondent principalement :

- En 2020 :
 - A la comptabilisation de coûts liés à l'opération sud-africaine BBEE (Cf. Note 3.2.2.1 b)) à hauteur de -0.6 million d'euros ;
 - Aux coûts engagés par le Groupe pour la gestion contractuelle de la délégation de service public de Strasbourg-Sénerval, rendue complexe par la présence d'amiante sur les outils mis en délégation, pour -0.2 million d'euros ;
 - Aux dépenses réalisées ou engagées au titre de plans de performance pour -0.4 million d'euros.
- En 2019 :
 - Au montant contesté de TGAP redressée sur la société Séché Eco-Industries et abandonné par l'administration fiscale pour +1.8 million d'euros ;
 - Aux coûts engagés par le Groupe pour la gestion contractuelle de la délégation de service public de Strasbourg-Sénerval, rendue complexe par la présence d'amiante sur les outils mis en délégation, pour -0.3 million d'euros ;
 - Aux dépenses réalisées ou engagées au titre de plans de performance pour - 0.8 million d'euros.

3.2.4.14 Résultat financier

a. Détail du coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	371	300
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	371	300
Charges d'intérêts relatifs aux emprunts (1)	(15.490)	(17 066)
Résultat sur instruments dérivés (2)	(617)	(255)
Coût de l'endettement financier brut	(16.107)	(17 320)
Coût de l'endettement financier net	(15.736)	(17 020)

(1) : Dont 10.7 millions d'euros chez Séché Environnement contre 9.2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(2) : Cf. Note 3.2.4.16.a)

b. Détail des autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Résultat net sur cessions d'immobilisations financières ⁽¹⁾	(26)	(5)
Désactualisation de la provision trentenaire ⁽²⁾	(585)	(657)
Pertes de valeur des instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	(389)	(122)
Autres pertes de valeur nettes et provisions	2	-
Résultat de change ⁽³⁾	(321)	(1 743)
Autres ⁽⁴⁾	(418)	(892)
Autres produits et charges financiers	(1.737)	(3 419)

(1) Il s'agit de l'impact net quasi nul de la cession des autres titres immobilisés Emertec 3 en France.

(2) Cf Note 3.2.4.6.

(3) La perte de change est liée à l'impact de la dégradation de la monnaie sud-africaine et des emprunts bancaires contractés en USD au Pérou qui ont pris fin au cours de l'exercice.

(4) Il s'agit des commissions d'utilisation et de non-utilisation de lignes de liquidité en France.

3.2.4.15 Impôts

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Impôt exigible	(9.252)	(8 204)
Impôt différé	(1.106)	(201)
Total	(10.358)	(8 404)

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de 7.5 millions d'euros pour les filiales françaises (5.2 millions d'euros en 2019), principalement liée au groupe fiscal intégré Séché Environnement SA regroupant 19 filiales ;
- une charge d'impôt de 0.9 million d'euros pour les filiales étrangères (5.2 millions d'euros en 2019).

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 35,3 % en 2020, contre 35,4 % en 2019.

L'écart entre le niveau d'impôt résultat de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Résultat avant impôt et résultats des entreprises associées	29 290	23 804
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43%	32,02%
Impôt théorique attendu	(10 085)	(7 622)
Réestimation des impôts différés liés à des changements de taux	706	283
Effet des écarts de taux d'imposition des filiales	1 027	75
Actifs d'impôt non constatés sur pertes de la période	(2 536)	(1 865)
Utilisation de pertes non activées antérieurement	707	18
Actifs d'impôt reconnus sur pertes antérieures	-	1 658
Effet des différences permanentes entre les résultats sociaux et les résultats fiscaux et autres	(713)	(451)
Effet des différences permanentes entre les résultats sociaux et le résultat consolidé	536	(500)
Impôt effectivement constaté	(10 358)	(8 404)
Taux d'impôt effectif	35,4%	35,3%

Le taux d'impôt du Groupe hors contribution sociale sur les bénéfices s'élève à 31%. Après application de la contribution sociale sur les bénéfices, le taux d'imposition du Groupe s'élève à 32,02 %.

Au cours de l'exercice 2020, les déficits reportables préalablement activés au 31 décembre 2019 n'ont pas été remis en cause suite à la crise sanitaire (Cf. Note 3.2.1.3.2 d)). Au sein du périmètre d'intégration fiscale de Séché Environnement, un écrêtement de 3.7 millions d'euros du stock d'impôt différé actif net d'ouverture a été constaté suite à la consommation d'une quote-part des pertes antérieures.

Les actifs d'impôts différés sur les nouveaux déficits observés au cours de l'exercice 2020 n'ont pas été reconnus pour un montant global de 1.9 million d'euros, dont 1.5 million d'euros à l'international (Afrique du Sud et Pérou) et 0.4 million d'euros en France.*

En revanche il a été activé 50% des impôts différés actifs sur les pertes antérieures de la filiale chilienne Soluciones Ambientales del Norte pour un montant de 1.4 million d'euros compte tenu de la confirmation d'un retour bénéficiaire récurrent de la filiale ces dernières années et de ses performances opérationnelles futures prévues.

3.2.4.16 Quote-part dans les résultats des entreprises associées

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Gerep (*)	(109)	(1 266)
Karu Energy	(7)	-
La Barre Thomas	6	(55)
Sogad	68	(156)
Transval	(2)	-
M53 Investments	-	-
Total	(45)	(1 477)

(*): Cf. Note 3.2.4.3.c.

3.2.4.17 Gestion des risques financiers

a. Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur se répartissent de la façon suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Instruments de capitaux propres	-	357	237	594
Instruments dérivés	-	-	-	-
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-
Actifs financiers	-	357	237	594
Dettes financières	-	555 538	-	555 538
Instruments de couverture	-	75	-	75
Autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-
Passifs financiers	-	555 613	-	555 613

A titre de comparaison, la répartition de la juste valeur des instruments financiers du Groupe à la clôture de l'exercice précédent se décomposait comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Instruments de capitaux propres	-	371	371	742
Instruments dérivés	-	-	-	-
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-
Actifs financiers	-	371	371	742
Dettes financières	-	548.466	-	548.466
Instruments de couverture	-	272	-	272
Autres passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	-	-	-	-
Passifs financiers	-	548.738	-	548.738

Instruments de capitaux propres :

- Les titres cotés, évalués au cours de bourse à la date de clôture, sont considérés de niveau 1 ;
- Les titres non cotés, dont la juste valeur est déterminable sur la base de données observables, telles que l'évaluation d'expert indépendant, sont considérés de niveau 2 ;
- Les titres non cotés dont la juste valeur est déterminable sur la base de modèle d'évaluation (actualisation de cash-flow futurs, multiple, etc.) sont considérés de niveau 3.

Instruments dérivés :

La juste valeur des instruments de couverture utilisés par le Groupe (swaps, collars, swaptions, instruments mixtes) est déterminée sur la base de modèle d'évaluation utilisant des données observables (de taux, notamment), et est donc considérée de niveau 2.

Dettes financières :

La juste valeur des dettes financières est déterminable sur la base de données observables (de taux), et est considérée de niveau 2.

b. Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Le Groupe gère son risque de crédit lié aux créances clients par le biais d'une politique active de recouvrement de ses créances dans chacune des filiales françaises du Groupe. Cette politique s'appuie sur un logiciel centralisé permettant des relances formalisées et une information en temps réel des différentes parties prenantes. Une analyse des délais de règlement est également suivie mensuellement et toute dérive induit des actions correctrices.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit une assurance-crédit pour couvrir les risques de crédit sur les principales filiales.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit (Cf. Note 3.2.4.4).

Les produits, charges, profits ou pertes de valeur constatés dans les états financiers au 31 décembre 2020 au titre de ces actifs financiers correspondent quasi exclusivement aux pertes sur créances clients (Cf. Note 3.2.4.13).

c. Exposition au risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Il porte sur les prêts et créances au coût amorti (de nature financière ou opérationnelle) et sur les placements des excédents de trésorerie.

La balance âgée des créances au coût amorti se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020				
	Valeur nette	Dont non échu	0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	Plus d'un an
Clients et autres débiteurs non courants	35 736	35 736	-	-	-
Clients et autres débiteurs courants	171 023	132 749	28 001	5 487	4 786
Clients et autres débiteurs	206 759	168 485	28 001	5 487	4 786

La balance âgée des créances au coût amorti à la clôture de l'exercice précédent se décomposait comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019				
	Valeur nette	Dont non échu	0-6 mois	Dont échu 6 mois-1 an	Plus d'un an
Clients et autres débiteurs non courants	42 457	42 457	-	-	-
Clients et autres débiteurs courants	179 480	140 063	33.024	2.586	3.807
Clients et autres débiteurs	221 937	182 520	33.024	2.586	3.807

Le Groupe a également souscrit une police d'assurance-crédit couvrant son chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe estime n'être exposé à aucun autre risque significatif en terme contrepartie. Les créances échues à plus d'un an présentées ci-dessus ont fait l'objet d'une analyse qui n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation.

d. Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Il assure une gestion centralisée des financements. Un reporting de trésorerie est mis en place, permettant une vision glissante des besoins court, moyen et long terme du Groupe en termes de financement. La quasi-intégralité du financement est assurée de façon centralisée et l'équilibre des sources de financement (marché des capitaux, marché bancaire) est également piloté de façon centralisée.

Au 31 décembre 2020, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020				
	Valeur comptable	Flux de trésor contractuel	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	500 418	-	-	-	-
Dettes de location-financement	45 043	-	-	-	-
Autres dettes financières	2 995	2 995	2 995	-	-
Concours bancaires courants	7 081	7 081	7 081	-	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	228 143	228 143	225 809	2 334	-
Passif de renouvellement	7 053	7 053	7 053	-	-
Passifs non financiers non dérivés	790 734	245 272	242 938	2 334	-
Instruments dérivés	75	75	75	-	-
Passifs financiers dérivés	75	75	75	-	-

A titre de comparaison, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysaient de la façon suivante au 31 décembre 2019 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019				
	Valeur comptable	Flux de trésor contractuel	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	489 556	-	-	-	-
Dettes de location-financement	43 199	-	-	-	-
Autres dettes financières	4 176	4 176	4 176	-	-
Concours bancaires courants	11 535	11 535	11 535	-	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	252 415	252 415	250 898	1 517	-
Passif de renouvellement	7 679	7 679	7 679	-	-
Passifs non financiers non dérivés	808 561	275 805	274 288	1 517	-
Instruments dérivés	272	272	83	189	-
Passifs financiers dérivés	272	272	83	189	-

Ratios financiers :

Dans le cadre de la mise en place du refinancement de la dette en juillet 2018 et en mai 2019, le Groupe bénéficie d'un ratio unique et plus souple avec une contrainte de levier portée à 3,95 avec possibilité de seuil jusqu'à 4,25 en cas d'acquisitions.

Le ratio financier est calculé, en excluant les impacts de l'application de la norme IFRS 16 "contrat de location" depuis le 1er janvier 2019, sur la base de :

- l'endettement financier net à l'exception des financements sans recours ;
- et de l'excédent brut d'exploitation.

Au 31 décembre 2020, le Groupe présente un levier de 3,13 contre 3.14 au 31 décembre 2019.

Ce contrat de refinancement comporte des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect du ratio financier ; ces derniers sont respectés au 31 décembre 2020.

e. Exposition au risque de taux d'intérêt

La dette corporate portée par Séché Environnement, avant toute mesure de couverture, est à taux variable et à taux fixe.

Afin de se protéger contre une hausse des taux d'intérêt et d'optimiser le coût de son endettement, le Groupe a recours à des instruments dérivés. Les instruments utilisés peuvent être des swaps, des caps, des floors et des collars. Leur utilisation est directement gérée par la Direction financière du Groupe.

L'analyse de la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation à la hausse et à la baisse du taux d'intérêt en vigueur à la clôture :

- **Impact sur le résultat après prise en compte des instruments dérivés de taux :**

Une variation à la hausse de plus 1% des taux d'intérêt sur le nominal de la dette nette générerait sur le coût de l'endettement financier une charge supplémentaire de 0,3 million d'euros. Une variation à la baisse de moins 1% des taux d'intérêt, sur le nominal de la dette, ne générerait aucun impact (dans la mesure où les taux Euribor négatifs sont floorés à Zéro).

- **Impact sur les capitaux propres après prise en compte des instruments dérivés de taux :**

Une baisse de 1% de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt générerait sur les capitaux propres une perte de 0.1 million d'euros liée à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture des flux de trésorerie. A l'inverse, une augmentation de 1% ne générerait aucun impact.

f. Exposition au risque de change

Le risque de change auquel le Groupe est exposé provient :

- De la conversion à son bilan et à son compte de résultat des contributions des filiales étrangères hors zone euro, principalement au Pérou et en Afrique du Sud. Ce risque est toutefois limité.

- Du financement, par endettement bancaire libellé quasi exclusivement en euros, des investissements de ses filiales étrangères réalisés en monnaie locale (pour les filiales non considérées comme des investissements long terme à l'étranger).

L'évolution de la perte de change est de 1.4 million d'euros sous l'effet de l'impact négatif de l'endettement en rand sud-africain en France, et la fin de l'endettement en dollars au Pérou:

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Zone Europe	16	(1.025)
Zone Amérique	(189)	(503)
Reste du monde	(148)	(215)
Total	(321)	(1.743)

A ce jour, ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture spécifique au niveau du Groupe.

3.2.4.18 Ventilation par zone géographique

a. Actifs non courants par zone géographique

Au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	France	Europe (hors France)	Reste du monde	Total
Goodwill	237 035	38 905	33 139	309 079
Actifs incorporels du domaine concédé	41 392	-	27	41 419
Autres immobilisations incorporelles	20 626	13 817	4 713	39 156
Immobilisations corporelles	227 492	25 309	60 967	313 768
Participation dans les entreprises associées	180	-	0	180
Actifs financiers non courants	6 624	187	397	7 209
Instruments dérivés non courants - actif	-	-	-	-
Actifs financiers opérationnels non courants	35 919	-	11	35 930
Impôts différés – Actif	19 747	1 675	2 015	23 438
Total	589 016	79 894	101 270	770 179

Au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	France	Europe (hors France)	Reste du monde	Total
Goodwill	237.035	38.906	33.773	309.714
Actifs incorporels du domaine concédé	49.441	-	-	49.441
Autres immobilisations incorporelles	15.909	16.788	7.369	40.066
Immobilisations corporelles	219.171	23.353	69.857	312.381
Participation dans les entreprises associées	431	-	-	431
Actifs financiers non courants	7.085	126	785	7.996
Instruments dérivés non courants - actif	-	-	-	-
Actifs financiers opérationnels non courants	42.889	-	-	42.889
Impôts différés – Actif	23.018	906	376	24.300
Total	594.979	80.079	112.160	787.218

3.2.4.19 Notes complémentaires à l'état des flux de trésorerie consolidés

a. Variation du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Variation du besoin en fonds de roulement	(5.045)	11 310
Variation nette exploitation	(2.521)	12 475
Variation de stocks	(819)	(581)
Variation des créances d'exploitation	(4.837)	19 982
<i>Dont variation des créances clients</i>	10.238	10 360
<i>Dont variation des autres créances d'exploitation</i>	(15.075)	9 621
Variation des dettes d'exploitation	3.135	(6 926)
<i>Dont variation des dettes fournisseurs</i>	10.529	(4 688)
<i>Dont variation des autres dettes d'exploitation</i>	(7.394)	(2 240)
Variation nette hors exploitation	(2.524)	(1 165)
Variation des créances hors exploitation	(1.769)	(137)
<i>Dont variation des débiteurs divers</i>	(1.001)	(165)
Variation des dettes hors exploitation	(755)	(1 029)
<i>Dont variation des dettes diverses</i>	(727)	(632)

L'amélioration du besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2020 de 16.4 millions d'euros s'explique d'une part par le remboursement d'une créance vis à vis de l'Etat à hauteur de 5 millions d'euros au cours de l'année 2020 consécutive à un excédent de versement sur l'année 2019, et d'autre part, par un montant de 4 millions d'euros d'avances reçues ; la variation des dettes fournisseurs étant impactée du fait d'une maîtrise optimisée des coûts et de l'arrêt de la gestion déléguée de l'incinérateur de Béarn (Cf. Note 3.2.2.2.a).

b. Autres produits et charges calculées

Les autres produits et charges calculées progressent au 31 décembre 2020 de 3.2 millions d'euros du fait des impacts :

- des coûts d'acquisition des projets de cible reclassés en flux des opérations de financement pour 1.1 million d'euros,
- du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et des charges selon l'interprétation IFRIC 12 pour 1.4 million d'euros,
- aux coûts liés à l'opération sud-africaine BBEE (Cf. Note 3.2.2.1 b) à hauteur de -0.6 million d'euros.

c. Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie

Au cours de l'exercice 2020, le solde du prix dans le cadre de l'acquisition du Groupe Mecomer a été réglé à hauteur de 6.5 millions d'euros, ainsi que le premier complément de prix pour un montant de 2.5 millions d'euros.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2019, les impacts comprenaient principalement les éléments suivants :

- Acquisition du Groupe Mecomer -28 millions d'euros dont 5.4 millions d'euros de trésorerie positive acquise ;
- Acquisition du Groupe Interwaste -27.9 millions d'euros dont 5.9 millions d'euros de trésorerie positive acquise ;
- Prise de contrôle de la société Ciclo S.A. -6.6 millions d'euros dont 0.8 million d'euros de trésorerie positive acquise ;
- Prise de contrôle de la société Kanay -6.6 millions d'euros dont -5.4 millions d'euros de trésorerie négative acquise ;
- Et aux honoraires relatifs aux projets de croissances externes pour -0.8 million d'euros.

d. Trésorerie et équivalents de trésorerie sans prise de contrôle

L'impact de 4.1 millions d'euros au 31 décembre 2020 correspond au décaissement du prix d'acquisition complémentaire de 10% des titres de la société espagnole Solarca SL à hauteur de 2.9 millions d'euros (Cf. Note 3.2.2.1 a) et des coûts d'acquisition de projets de cible pour 1.2 million d'euros.

3.2.4.20 Litiges et passifs éventuels

Les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par Séché Environnement et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence. Le Groupe estime que les provisions constituées au bilan au titre de ces litiges connus ou en cours à la date de clôture, sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de manière significative en cas d'issue défavorable.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

3.2.4.21 Transactions avec des parties liées

Les parties liées vis-à-vis desquelles le Groupe entretient des relations sont :

- Les filiales non consolidées du Groupe, les entreprises associées et la société Groupe Séché : le Groupe n'entretient aucune relation significative avec ces parties liées ;
- La rémunération des dirigeants et dirigeants administrateurs (et avantages de toute nature) sont présentées dans la note 3.2.4.22.

3.2.4.22 Effectif moyen

L'effectif moyen consolidé (hors filiales mises en équivalence) se répartit comme suit :

Par zone géographique	31 décembre 2019	31 décembre 2020
France	1.995	2 008
Europe hors France	283	240
Reste du monde	2.356	2 176
Total	4.634	4 424

3.2.4.23 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants et des dirigeants administrateurs se décomposent de la façon suivante :

(en euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Avantages à court terme	1.150.878	1 531 506
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Paiements sur base d'actions	-	-
Total	1.150.878	1 531 506

3.2.4.24 Evènements postérieurs à la clôture

Acquisition de Spill Tech en Afrique du Sud

Séché Environnement a annoncé le 18 janvier 2021 son intention d'acquérir la société sud-africaine Spill Tech.

Spill Tech est spécialisée dans la gestion des déchets dangereux et propose notamment des services à forte valeur ajoutée de nettoyage industriel, de décontamination de sites, de dépollution maritime et de traitement de sols pollués.

Dotée d'une forte culture de responsabilité sociétale, Spill Tech répond pleinement aux exigences du niveau 1 du programme gouvernemental B-BBEE visant à réduire les inégalités raciales en Afrique du Sud.

Entreprise en forte croissance (avec un chiffre d'affaires en croissance moyenne de +40% par an entre 2018 et 2020), Spill Tech devrait réaliser en 2021 un chiffre d'affaires

consolidé de l'ordre de 29 M€, à un résultat net consolidé de l'ordre de 4.6 M€.

L'acquisition sera financée par tirage sur la ligne existante de facilité de crédit bancaire.

Sous réserve de la levée des conditions suspensives et notamment de l'approbation des Autorités compétentes, cette acquisition devrait être finalisée courant mars 2021.

Autres faits postérieurs à la clôture

À la date de rédaction des états financiers consolidés, nous n'avons pas eu connaissance d'autres faits postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel du Groupe.

3.2.4.25 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

(en milliers d'euros)	MAZARS		KPMG	
	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
Séché Environnement	138	119	138	119
Filiales intégrées globalement	131	218	207	166
Services autres que la certification des comptes				
Séché Environnement	-	-	108	263
Filiales intégrées globalement	-	-	5	-
Total	269	337	458	548